



POLITIK

„Europa ass grad an enger miserabler Situatioun“

Der EU-Abgeordnete Charles Goerens (DP) über das Verhältnis der EU zu den USA, das Mercosur-Abkommen und Jean-Claude Juncker

R.I.P. Tripartite

Erst verhalf Luc Frieden OGBL und LCGB zur Gewerkschafts-Union, nun zur Narrenfreiheit

WIRTSCHAFT

Itinéraire d'un sac bleu garni

La masse de déchets d'emballage progresse plus vite que la population. Malgré la collecte et le tri, leur valorisation reste peu rentable

La marotte de Roth

Le ministre des Finances, Gilles Roth (CSV), veut ressusciter la loi Rau

FEUILLETON

Altrimenti, une utopie en sursis

Dans un contexte de loyers exponentiels et de soutien institutionnel marginal, Diego Lo Piccolo continue de défendre une idée indépendante de la culture

My Bubble

IIII Sarah Pepin

Es ist zum ungläubigen Augenreiben. Die nationale Fluglinie Luxair schreibt einige Tage vor einem Abflug: „Say goodbye to shared armrests and unwanted conversation and say hello to Extra Seat Blocker – the best way to get more personal space in the sky.“ Auf Anfrage des *Land* erklärt Luxair, das Programm Extra Seat Blocker sei vor mehreren Jahren eingeführt worden, um „mehr Privatsphäre und Raum“ zu schaffen und so eine „entspanntere Reise“ anzubieten. Mit einem Klick kann man sich den Nachbarsitz ersteigern, Kostenpunkt zwischen 35 und 45 Euro. Die Fluggesellschaft folgt einem Trend, der sich während der Pandemie etabliert hat: Fiji Airlines etwa wirbt mit „My Bubble Seat“. Das ist einerseits eine – Achtung, elender Begriff – Win-Win-Situation, denn die Airline kann mehr Geld herauschlagen und ihren Kund/innen gleichzeitig noch mehr „Komfort“ bieten. Die Wortwahl zeugt andererseits von einer besorgniserregenden Tendenz: Für immer mehr Menschen stellt eine Begrüßung, ein kurzer Satz oder ein Gespräch mit einer fremden Person offenbar eine Zumutung dar, ja, man will meinen: eine Grenzüberschreitung der übelsten Sorte. Man scrollte doch gerade gemütlich durch Tiktok!

Auch Kinder stellen vermehrt eine Zumutung für die Gesellschaft dar, wie die stetige Häufung von „kinderfreien Zonen“ – Hotels, Cafés, Events – in mehreren Ländern, allen voran Südkorea, zeigt. Die hart errungene Wahlfreiheit, Nachwuchs zu bekommen oder eben nicht, steht nicht im Widerspruch dazu, Kinder als Teil einer Gesellschaft anzuerkennen und ihnen Platz einzuräumen. Immerhin sind sie die Pflegekräfte der Zukunft, bis KI irgendwann auch die Care-Arbeit übernimmt. Neben den Kindern sind es insbesondere Mütter, die die Leidtragenden dieser Art von Regelungen sind, da sie disproportional ausgeschlossen werden. Sylvain Wagnon, Professor für Erziehungswissenschaften an der Universität Montpellier, erkannte in dieser Art von Segregation im Juli auf *France Culture* ein „demokratisches Warnzeichen“. Es liegt im Wesen der Öffentlichkeit, dass sie geteilt wird, dass sie für alle ist, und man sich „dem Anderen“ aussetzt – auch, wenn das ab und an unangenehm ist.

Es sind zwei Beispiele für dieselbe Entwicklung – die Verweigerung, Teil einer Gemeinschaft zu sein. Unser Alltag ist durchdringt von Technologie. Ihre Allgegenwärtigkeit und *smoothness* gaukelt vor, das Leben könne ohne Friktion vonstatten gehen – das Essen wird mit einem Klick nach Hause geliefert, mittelmäßiger Sex mit einem Swipe gesichert, die Wunsch-Serie nach Maß von KI erstellt. Im Mittelpunkt steht dabei ein sich isolierendes, stets unzufriedener werdendes *Ich*. Die Ironie liegt darin, dass ein paar Tech-Bros der Menschheit diese Hölle auferlegt haben und sie nun den weltweiten Alltag bestimmt. Sich ihr zu entziehen wird immer schwieriger – mit weitreichenden Folgen, für unsere physische und mentale Gesundheit, für unsere Entwicklung als Spezies. Gut zu erkennen ist das auch daran, wie junge Menschen zu verstehen versuchen, wann ihre *boundaries* überschritten wurden oder den Unterschied zwischen der völlig normalen, durchwachsenen Realität von Beziehungen und Toxizität. Derek Thompson, ehemaliger Journalist des *Atlantic*, nannte unser Zeitalter in einem Essay Anfang des Jahres „the anti-social century“. Die Menschen verbringen immer mehr Zeit alleine zuhause. So erodieren sesellschaftliches Zusammensein und gemeinschaftlicher Zusammenhalt. Die Folgen lassen sich bis in die höchsten politischen Ebenen beobachten: Tyrannen werden auf Machtpositionen befördert und zerstören aus ihrem kollektiven Sandkasten heraus die Welt.

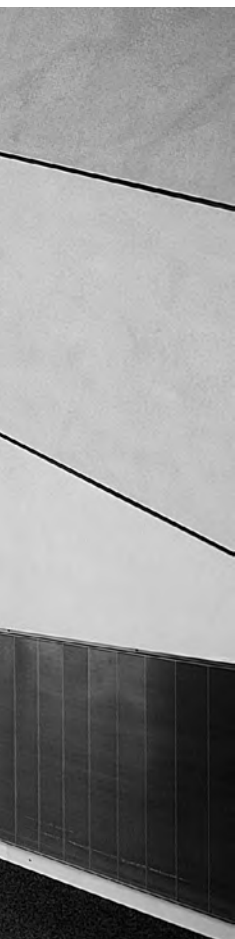
In einem eklatant akkuraten Artikel für den *Guardian* schrieb die amerikanische Autorin Rebecca Solnit vergangenen November über ihre langjährige Wahlheimat San Francisco und wie die einst für andersdenkende, freiheitsliebende Hippies und Counter-culture bekannte Westküsten-Metropole sich in einen Schauplatz einer Zombie-Apokalypse verwandelt hat, in der die Aufmerksamkeit jedes Bürgers von kleinen Bildschirmen mit Inhalten von großen Multinationalen gekapert wurde. Danke für nichts, Silicon Valley: „Tech has sold us not only the capacity to withdraw but the logic of it, with the rhetoric – at least since the late 90s dotcom boom and the birth of online shopping and banking – that insists leaving the house, milling around, talking to strangers, going to your bank or the post office, or even eating out in a restaurant is inconvenient, unpleasant, unnecessary and possibly dangerous.“

Wenn niemand mehr mit offenen Augen durch die Stadt geht, verschwindet das Prinzip von Solidarität, von Hilfsbereitschaft – das Potenzial, Zeuge zu sein. Solnit fragt: Würde noch jemand etwas anderes tun, als das Handy zu zücken, um zu filmen, wenn jemand sie angreift? Dabei existieren wir lediglich in Verbindung zu anderen. Ein gesundes Ich kann es nur in einem gesunden Wir geben. ●



Politi





„Europa ass grad an enger miserabler Situation“

IIII Interview: Stéphanie Majerus

Der EU-Abgeordnete Charles Goerens (DP) über das schwierige Verhältnis der EU zu den USA, EU-Verteidigungspolitik, das Mercosur-Abkommen, Renew-Europe und Jean-Claude Juncker

D'Land: Die EU-Kommission hat in den Verhandlungen mit den USA nachgegeben und einem Zollsatz von 15 Prozent für ihre Exporteure zugestimmt. Gleichzeitig hat sie Zolltarife für US-Produkte – auch im Agrarbereich – von null Prozent akzeptiert. Wie finden Sie dieses Ergebnis?

Charles Goerens: Ich finde das sehr enttäuschend. Aber wir waren in einer schwachen Verhandlungsposition – und das hat der amerikanische Präsident Trump *kalbliddeg* ausgenutzt.

Der frühere EU-Kommissar für Binnenmarkt und Dienstleistungen, Thierry Breton, hat in mehreren europäischen Zeitungen gewarnt, die nächste Demütigung durch die USA würde sich bereits abzeichnen. Der Handelsrie-se drohe mit Sanktionen, sollte der Digital Services Act zur Anwendung kommen. Wie wird aktuell im EU-Parlament über diese Einflussnahme der USA diskutiert?

Die Erpressungsversuche sind offensichtlich. Dieser Stresstest steht bevor. Meine Fraktion, wahrscheinlich auch die Sozialisten und die Grünen, werden jedoch keinesfalls damit einverstanden sein, die DSA-Verordnung aufzuweichen. Die EU sollte souverän über ihre Online-Hygiene entscheiden dürfen.

„Den Westen, wie wir ihn gekannt haben, gibt es nicht mehr“, haben Sie im *Radio 100,7* gesagt. Wäre es denn eine Option, die Beziehungen zu China zu verbessern?

Mit China haben wir das gleiche Problem. Es hat Europa nahezu abgeschrieben und betrachtet uns nicht mehr als gleichberechtigten Partner. Das asiatische Land ist ebenso skrupellos wie die Amerikaner und wird weiterhin ordentlich Druck auf die europäischen Märkte ausüben. Wir beobachten jetzt schon, dass sie uns über ihren Zugang zu seltenen Erden erpressen. Vor allem wollen sie verhindern, dass ihre Rohstoffe in der Waffenherstellung zur Anwendung kommen. Die Möglichkeit, unabhängig von China zu werden, besteht aber durch den Fund von seltenen Erden in Nordschweden. Die Zeit der offenen Märkte und großen Exportvolumen aber ist für die EU vorbei.

Vor zwei Wochen plädierten Sie allerdings im *Tageblatt* für Abkommen mit China ...

Natürlich müssen wir mit China verhandeln. Wir werden offensichtlich mit chinesischen Autos, die hier zu Dumpingpreisen angeboten werden, überschwemmt. Und diese Tendenz nimmt zu, da der chinesische Absatzmarkt für ihre eigenen Produkte gerade schrumpft. *Europa ass grad an enger miserabler Situationun*. Mit Abkommen könnte man regulierend gegensteuern.

Sehen Sie neue potenzielle Partner auf dem afrikanischen Kontinent?

Schwierig. China ist bereits sehr präsent auf dem afrikanischen Kontinent. Sie haben vor sechs Wochen versprochen, afrikanische Produkte zollfrei nach China zu importieren. Ich frage mich, warum die Europäer kein solches Angebot gemacht haben. Jahrelang habe ich für eine euro-afrikanische Freihandelszone plädiert.

Sie waren Verteidigungsminister. Gibt es Fortschritte bei der Schaffung einer gemeinsamen EU-Verteidigungspolitik?

Makropolitisch gesehen, hat die Europäische Union kaum Befugnisse, um eine gemeinsame Verteidigungspolitik zu organisieren. Während der Covid-Krise haben wir gesehen, dass trotz des Fehlens eines Rahmens dennoch gemeinsame Handlungsoptionen bestehen. Aber wir werden derzeit von den USA unter Druck gesetzt. Die Trump-Regierung und ihr Verteidigungsminister Pete Hegseth fordern von den Europäern 100 Milliarden Dollar Investitionen in den USA für ihre Unterstützung im Ukrainekrieg.

Das heißt, mittel- und längerfristig sollte man sich von den USA emanzipieren...

Und hierfür bestehen bereits Koalitionen zwischen EU-Staaten und Großbritannien und anderen Nato-Partnern. Der Rahmen muss also nicht auf die EU beschränkt bleiben. In der EU müssen Frankreich, Deutschland und Polen die Verteidigungspolitik voranbringen, indem beispielsweise die Interoperabilität der Waffensysteme aufeinander abgestimmt wird. Dabei sollte von europäischen Firmen gekauft werden und weniger von US-Unternehmen, sonst bleibt die Abhängigkeit bestehen. Denn auch bei einem abbezahlten F-35 bleibt die Kontrolle über den Flieger in US-Händen. Eine unabhängige EU-Verteidigungsstrategie und Kommandostruktur gänzlich außerhalb der Nato kann ich mir derzeit aber kaum vorstellen, weil es hier an Rahmenbedingungen fehlt, so dass es dennoch schwierig wird, von den USA unabhängig zu werden. *Mir stinn hei um Ufank*.

Besteht nicht auch eine EU-interne Gefahr – dass Marine Le Pen und Alice Weidel in fünf Jahren mit neuen Panzern umherfahren dürfen?

Déi Gefor kënn nach derbäi.

Der Einfluss von Rechtspopulisten und Rechtsextremisten ist im EU-Parlament gewachsen. Wie haben die das geschafft?

Bei all dem Nebel, der sich gerade ausbreitet, ist eines klar: dass die Verschiebung nach rechts im EU-Parlament voranschreiten wird. Das ist mittlerweile eine besorgniserregende Realität. Dabei fällt weniger der numerische Anteil von Rechtspopulisten und Rechtsextremisten ins Gewicht, als ihr koordiniertes Vorgehen. Insbesondere in den Kommissionen zur Gleichberechtigung und zur Entwicklungspolitik stimmt eine Mehrheit gegen die Politik, wie sie von der EU-Kommission definiert wurde. Einzelne Mitglieder der EVP stimmen inzwischen gemeinsam mit dem rechten Rand ab. *Déi Rietsextrem laueren nëmmen drop fir kënnen d'Von-der-Leyen-Koalitioun auserneen ze huelen*.

Sie waren ebenfalls schon mit dieser Strategie konfrontiert. Im Juni wurde ein Initiativbericht zur Entwicklungspolitik von EVP-Politikern, Rechtskonservativen und Rechtsextremen im Vorfeld einer UNO-Konferenz unter den Tisch gestimmt.

Weil Manfred Weber, Partei- und Fraktionsvorsitzender der EVP, den Entwicklungsausschuss als weniger wichtig betrachtet, wird kaum gegengesteuert, wenn gegen die offizielle Linie der Kommission gehandelt wird. In der Handelskommission ist dies aber beispielsweise noch nicht der Fall.

[...]

Charles Goerens diese Woche im EU-Parlament in Brüssel

[Fortsetzung von Seite 3]

Hat sich die Stimmung im EU-Parlament allgemein verändert?

Ja, sie hat sich stark gewandelt. Der Unterton ist ein anderer. Der rechtsextreme Einfluss begrenzt sich nicht mehr auf Floskeln. Sie treten organisiert und strukturiert auf. Man hätte einen Koalitionsrat einsetzen sollen, der diesen Problemen innerhalb von Parlamentskommissionen entgegenwirken und sie notfalls mit den Fraktionsvorsitzenden lösen könnte. Der nächste Stresstest für den Rat steht ebenfalls bevor, wenn nun der „Mehrjährige Finanzrahmen“ ausgehandelt werden soll.

Wie sieht es denn in Ihrer eigenen Partei Renew Europe aus. Ist sie auch dabei, sich zu wandeln? Zumindest das belgische Pendant zur DP, der MR in Wallonien, hat unter seinem Parteipräsidenten Georges-Louis Bouchez eine Nische in populistischen Schlagzeilen für sich entdeckt. In der deutschen FDP gab es diese Tendenz unter Christian Lindner ebenfalls.

Was Artikel 2 des Lissabon-Vertrags angeht, sind wir uns einig – es gilt, die Werte Freiheit, Demokratie, Rechtsstaatlichkeit und die Wahrung der Menschenrechte zu achten. Deshalb vertreten wir auch eine klare Haltung gegenüber Ungarn. Renew Europe besteht allerdings aus vielen, auch kleineren Parteien, und es ist nicht immer einfach, einen gemeinsamen Nenner zu finden. Die Herausforderung bezieht sich vor allem auf institutionelle Fragen. Die Skandinavier sind zögerlich, wenn es um die Frage einer stärkeren Integration geht; ihnen reicht die aktuelle Struktur.

Und in handelspolitischen Fragen?

Einige Renew-Kollegen sind für eine Zusammenarbeit mit der Fraktion der Europäischen Konservativen und Reformen (ECR), weil sie wirtschaftsliberale Prinzipien vertritt. Ich bin aber gegen eine solche Kooperation, weil die ECR systematisch daran arbeitet, die Von-der-Leyen-Kommission in bestimmten Bereichen weiter nach rechts zu verschieben.

Am Wochenende hat der frühere Präsident der Europäischen Zentralbank Mario Draghi einen Gastbeitrag in mehreren Zeitungen veröffentlicht, in dem er sich erneut für massive Investitionen im EU-Binnenmarkt ausspricht. Auch um sich gegen den Handelskrieg mit den USA zu schützen. Wie steht es um diese Investitionen?

Renew Europe wird stark darauf drängen, zu schauen, welches Investitionspotenzial innerhalb der EU möglich ist. Draghi schlägt eine jährliche Investition von 800 Milliarden Euro vor, unter anderem in die Digitalisierung, neue Technologien und erneuerbare Energien. Da die Kommission sich gegenüber Trump verpflichtet hat, 500 Milliarden pro Jahr in den USA zu investieren, stellt sich nun die Frage: Wie viel Spielraum bleibt für den EU-Markt? Das muss geklärt werden.

Sie sind für die Ratifizierung des Mercosur-Abkommens. Als Landwirt wissen sie, dass das Handelsabkommen einen gewissen Preis für die europäische Landwirtschaft hat.

In einer Welt, in der es viele Akteure gibt, die für einen Handel ohne Regelwerk plädieren, sollte die Europäische Union Interesse daran haben, ein Abkommen mit Regeln abzuschließen – auch wenn das Abkommen seine Schwachstellen hat. Die Einfuhr von Fleisch aus Südamerika ist tatsächlich eine Hypothek für die europäischen Bauern. Die EU muss deshalb einen Topf Geld bereithalten, um einen möglichen Preisverfall auszugleichen. Die wahre Herausforderung für die Landwirtschaft ist allerdings nicht das Mercosur-Abkommen, sondern eine mögliche EU-Erweiterung. Vor allem die Ukraine würde die GAP untragbar machen. Schon jetzt drückt das ukrainische Getreide die Preise in der EU. Eine innere Marktstabilisierung wäre in diesem Fall nur über eine aggressive Exportpolitik zu erreichen.

Darüber dürften sich die afrikanischen Märkte nicht freuen...

Für die afrikanischen Märkte ist Russland bereits der Hauptkonkurrent. Die EU könnte der Ukraine helfen, ihre Handelskanäle, die sie bereits auf dem afrikanischen Markt hat, aufrechtzuerhalten. In aufstrebenden Märkten mit einer zunehmend größeren Mittelschicht wird die Nachfrage ohnehin steigen.

Letzte Woche stand der frühere Kommissionspräsident Jean-Claude Juncker nach einem Bericht der Investigativplattform *Follow the Money* wegen seiner Sonderberaterrolle in der Kritik. Das Medium kritisierte, dass in seinem Brüsseler Büro Treffen intransparenter Natur stattfinden würden.

Ich finde das Theater um dieses Büro absolut lächerlich. Juncker ist einer der ganz großen Europäer; die aktuelle Kommission profitiert von seiner Expertise. Im Sommer 2018 hat er erfolgreich mit Präsident Trump verhandelt. Vor allem in den letzten Wochen, als erneut Verhandlungen mit den USA anstanden, sollte die Kommission dankbar sein, einen solchen Berater wie Juncker an ihrer Seite zu haben. Und er macht das ehrenamtlich.

Die Kritik bezog sich eher auf Treffen mit hochrangigen Nicht-EU-Politikern und Diplomaten, die Einfluss auf ihn ausüben könnten.

Ich kenne Jean-Claude Juncker gut genug, um zu wissen, dass er unter keinen Umständen Europa Schaden zufügen will.

Mitte Mai letzten Jahres lehnte eine DP-CSV-Mehrheit eine Motion zur Anerkennung des Staates Palästina ab. Ihre Ko-Spitzenkandidatin im Europawahlkampf, Amela Skenderovic, zeigte sich enttäuscht. Sie sagten daraufhin dem *Wort*, die Jugend sei ungeduldig. Wo stehen Sie und Ihre Partei heute in dieser Frage?

„China ist ebenso skrupellos wie die Amerikaner und wird weiterhin ordentlich Druck auf die europäischen Märkte ausüben“

Ich bin für die Zweistaatenlösung – so wie von der Uno 1947 vorgesehen. Durch die aktuelle Trump-Netanyahu-Achse besteht allerdings wenig Hoffnung auf dieses Ziel. Es müsste zu internationalen Verhandlungen kommen, um Sicherheitsgarantien sowohl für einen palästinensischen Staat als auch für Israel festzulegen. Während einige argumentieren, die Anerkennung des palästinensischen Staates sei ein Geschenk an die Hamas, argumentieren andere, die Gründung eines palästinensischen Staates sei eine Voraussetzung, um der Hamas den Boden unter den Füßen zu entziehen. Ich reihe mich hinter letzterer Argumentation ein. Die Zweistaatenlösung dürfte zu mehr Stabilität führen, denn eine Bedingung für einen palästinensischen Staat ist der Ausschluss der Hamas aus der Regierung.

Und Ihre Partei steht wo?

Außenminister Xavier Bettel zeigt sich seit einiger Zeit offener für die Zweistaatenlösung. Mit Blick auf die Uno-Vollversammlung in der zweiten Septemberhälfte wird erneut Dynamik in die Debatte kommen. Nur leider hat Europa wenig Gewicht in dieser Frage.

Es gab noch einen anderen Punkt, an dem Sie und Außenminister Bettel unterschiedliche Ansichten vertraten. Ende Februar sprachen Sie sich nach Ausbruch der Konflikte im Ostkongo im EU-Parlament für Sanktionen gegen Ruanda aus. Bettel aber war zunächst gegen Sanktionen. Wie konnte es zu diesen Differenzen kommen?

Die Position von Xavier Bettel war nuancierter. Er wollte die Entscheidung, ob es zu Sanktionen gegen Ruanda kommen sollte, um ein paar Tage verschieben; er war nicht grundsätzlich gegen Sanktionen.

Sie und Herr Bettel sind jedenfalls beide unter den Top drei der beliebtesten Politiker. Anders als der Vizepremier sind Sie weniger sichtbar. Wie erklären Sie sich Ihren hohen Beliebtheitswert?

Vielleicht weil der EU-Wahlkampf noch nicht so lange her ist. ●



Charles Goerens wurde am 6. Februar 1952 in Ettelbrück geboren. Nach seinem Studium der Agrarwissenschaften trat Goerens der Demokratischen Partei (DP) bei. 1979 wurde der Nordpolitiker in die Abgeordnetenkammer gewählt; drei Jahre später wurde er erstmals Mitglied des Europäischen Parlaments. In der Juncker-Polfer-Regierung wurde ihm 1999 das Amt des Ministers für Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Angelegenheiten, für Verteidigung sowie das Umweltministerium übertragen. Seit 2009 ist er erneut Abgeordneter des Europäischen Parlaments.

Das europäische Viertel in Brüssel

B
 L
 O

PERSONALIE

Jean Bram,

Unternehmer und Gründer der City Concorde, ist am 21. August im Alter von 96 Jahren verstorben. Bram war ein Pionier des Textilhandels. 1966 eröffnete er das erste Textilien-Großkaufhaus in Luxemburg, in dem Großbetriebe, Fabriken und Krankenhäuser ihren Bedarf decken konnten. Das *Land* urteilte damals, er habe den Weg „des kommerziellen Fortschritts“ beschleunigt. Acht Jahre später eröffnete Bram in Bartringen das Einkaufszentrum City Concorde, das er 1995 ausbaute und im Beisein von Kammerpräsidenten Jean Spautz, der Minister Fernand Boden, Marc Fischbach und Michel Wolter sowie des Bartringer Bürgermeisters Niki Bettendorf einweihte. In den Neunzigerjahren verfolgte Bram die Vision einer „Sonneninsel“ – einer Einkaufswelt ohne Staus, Parkplatzmangel und rigide Öffnungszeiten; ohne Regen, Wind, Kälte oder Hitze, wie ihn die *Revue* damals paraphrasierte. Die City Concorde wuchs 2018 auf

55 000 Quadratmeter an und wurde zu einem der größten Shoppingcenter der Großregion. Regelmäßig fanden Modeschauen statt; 2005 kommentierte die *Revue*: „Bram sieht de knackegsten Jeans-Kickes am Land.“ Seit 2021 wird das Einkaufszentrum von der deutschen Breuninger-Gruppe und der Gesellschaft Bram Concorde verwaltet. SM

U M W E L T

Kein prima Klima

Die Regierung beschönige die CO₂-Bilanz, findet der Mouvement écologique. Zwar seien die Emissionen insgesamt konform zur von der EU bestimmten und im Klimagesetz festgelegten Trajektorie bis 2030. Nicht aber in den Sektoren Industrie und Gebäude und, in geringerem Maß, in der Abwasserentsorgung. Diese drei Bereiche zusammen betrachtet, wachse die „Reduktionslücke“ sogar. Sodass bis 2030, innerhalb von knapp 4,5 Jahren, in der Industrie der CO₂-Ausstoß um 65 Prozent gesenkt werden müsste, bei den Gebäuden um 45 Prozent.

„Rechenschiebereien“ nennt die Umweltorganisation Verweise darauf, dass die Emissionssenkungen insgesamt zählen, sinkender Tanktourismus säumige Sektoren kompensiere und, wie das Umweltministerium angedeutet hat, die sektoriellen Ziele „teilweise zu ambitioniert“ seien. PF

SOZIALES

Arm trotz Arbeit

Von den 78 221 Personen, die im Jahr 2024 die Teuerungszulage bezogen, gingen 31 332 arbeiten. Das teilte DP-Familienminister Max Hahn auf eine parlamentarische Anfrage aus der LSAP-Fraktion hin mit. Der Anteil, der 2024 bei 40 Prozent lag, ist seit 2020, als er 36,9 Prozent betrug, stetig gestiegen. PF

ENERGIE

Netz-Flaschenhals

136 Solarstromprojekte und 50 für Windräder sind in der Warteschleife wegen zu kleiner Netzkapazität. Die 136 Projekte zusammen entsprechen einer Leistung von 840 Megawatt, rund die



Hälfte der 1 562 Megawatt, die in Planung sind und für die bei Netzbetreiber Creos. Anträge zum Anschluss ans Netz vorliegen. Werden sie realisiert, sobald das Netz es erlaubt, könne die Ausbeute an Windstrom sich verfünffachen, die an Solarstrom um 87 Prozent steigen, so Wirtschaftsminister Lex Delles auf eine parlamentarische Anfrage aus der CSV-Fraktion. PF

POLITIK

„Luxembourg’s lead“

Mark Rutte ist nicht nur Nato-Generalsekretär, sondern auch „a friend“, so Luc Frieden. Vielleicht tat Rutte dem CSV-Premier und DP-Verteidigungsministerin Yuriko Backes deshalb am Dienstag den Gefallen, bei einer Pressekonferenz, die auch die Nato-Webseite übertrug, „Luxembourg's lead“ zu würdigen. Andere Länder sollten ihm folgen. Die Regierung hat zugesagt, sich an der „Prioritized Ukraine Requirements List“ zu beteiligen, einem Beschaffungsmechanismus der Nato. Europäische Staaten und Europa wollen über ihn in Paketen zu je 500 Millionen Euro Waffen

für die Ukraine einkaufen. Damit das Paket mit Luxemburg die halbe Milliarde erreicht, sollen noch andere Staaten gefunden werden, die mitmachen. Luxemburgs Militärhilfe an die Ukraine beläuft sich seit dem russischen Überfall auf 150 Millionen Euro (Foto: Jean-Christophe Verhaegen/SIP). PF

Wie das mit Caritas war

Am Montag und Dienstag werden sich Vertreter der Spuerkess vor dem Kammer-Finanzausschuss über die von der CSSF verhängte Millionenstrafe wegen mangelnder Sorgfalt bei den Caritas-Überweisungen äußern. Weil die Spuerkeess eine öffentliche Einrichtung ist, mit Spitzenbeamten des Finanzministeriums in Führungsämtern, kommt es unter anderem am Dienstag zu der kuriosen Situation, dass mit Nima Ahmadzadeh der Direktor der Finanzinspektion als Vizepräsident des Spuerkeess-Verwaltungsrats gehört wird und mit Luc Feller der Kabinettschef von CSV-Finanzminister Gilles Roth als Commissaire de surveillance der staatlichen Bank. Ehe am Montag die Spuerkeess-Direktion auftritt, werden Premier Luc Frieden und der Finanzminister erwartet. Gilles Roth wird noch einmal erklären können, wieso er dem Premier nichts von der CSSF-Strafe sagen durfte, von der er schon Anfang Mai wusste. PF

Anmerkung

Der im Leitartikel vom 29. August nicht namentlich genannte „cadre du DP Esch“ legt Wert auf die Nennung seines Namens Christian Klein. Und weist darauf hin, dass er die im Leitartikel erwähnten

Äußerungen in seinem
persönlichen Namen und
nicht in dem der DP Esch
gemacht habe.

DROIT DE RÉPONSE

À titre personnel

« Dans son éditorial du 29 août 2025, Pierre Sorlut cite nos noms et prénoms en ajoutant la qualité de ‘cadre de MemoShoah’ à ceux de Mil Lorang et celle de ‘numéro deux de l’administration parlementaire’ et plus loin ‘haut fonctionnaire’ à ceux de Benoît Reiter. Outre le fait que Mil Lorang n’est pas un ‘cadre’ de MemoShoah, nous insistons sur le fait que les publications et commentaires auxquels se réfère le journaliste ont été effectués à titre personnel, sans lien avec une quelconque organisation ou un quelconque employeur. Nous tenons à préciser par ailleurs que les libertés d’opinion, d’expression et de la presse sont pour nous des biens qu’il s’agit de préserver. Aucune de nos publications ne peut laisser penser le contraire. »

MIL LORANG ET BENOÎT REITER

Doktor am Telefon

Peter Feist

Die Idee klingt gut: Die Gesundheits- und Sozialministerin will einen „Télésuivi“ einführen. Ärztinnen würden Patienten die Resultate von Laboranalysen oder radiologischen Untersuchungen am Telefon erläutern, die Krankenversicherung dafür aufkommen. Bisher ist das ausgeschlossen. Martine Deprez (CSV) geht davon aus, dass manche Ärzte das sowieso tun, während andere zu einer Konsultation bitten. Als Kassenleistung, schätzt sie, würden Telefonauskünfte systematischer und die Primärversorgung gestärkt. Würden *Télésuivis* Konsultationen ersetzen, wäre das ein Effizienzgewinn, vielleicht auch pekuniär: Eine Konsultation beim Allgemeinmediziner beispielsweise kostet 61 Euro zum derzeitigen Indexstand. Mit 21,55 Euro wäre der *Télésuivi* preiswerter. Das Telefonat soll höchstens fünf Minuten dauern dürfen.

Obwohl der Regierungsrat Deprez' Entwurf für eine großherzogliche Verordnung schon im Februar zugestimmt hat, hängt der *Télesui-vi* noch in der Luft. Wann er in Kraft trete, sei „nicht genau abzusehen“, teilt das Ministerium mit. Der Verwaltungsrat der CNS müsse noch über den „taux de prise en charge“ entscheiden.

Für eine Arztleistung ist das ungewöhnlich. Arztkosten trägt die CNS üblicherweise zu 88 Prozent, für Kinder ganz. Doch womöglich kostet der *Télésuivi* eine Stange Geld. Wie viele Ärzte mit Patienten einfach so telefonieren, ist unbekannt. Das Ministerium rechnet für die Krankenversicherung mit Mehrkosten von drei Millionen Euro durch den *Télésuivi* – in einem „mittleren Szenario“ und zu einer Zeit, da der CNS das Geld ausgeht.

Kein Wunder, dass Salariatskammer und Handelskammer das der Ministerin im Juni und Juli in Gutachten zum Verordnungsentwurf vorhielten, stellvertretend für Gewerkschaften und UEL im CNS-Verwaltungsrat. Der *Télésuivi* werde zu einer „cagnotte“ für die Ärzte, so die CSL. Er berge „un risque de dérive“, so die Handelskammer, da ein Kontrollmechanismus fehle. Was Martine Deprez in ihrem Entwurf einräumt: Der *Télésuivi* könne erst in Kraft treten, wenn das digitale Bezahlungssystem PID „le risque d’erreur et de fraude“ begrenze. Nun aber soll nicht das PID Vorbedingung sein, sondern die klassische Rechnung, die zur Kostenerstattung eingeschickt wird, erklärt die CNS dem *Land*. Sie fürchtet offenbar, für ganz viele Telefonate bezahlen zu müssen.

Was eine spannende Abstimmung im CA der CNS über den „taux de prise en charge“ erwarten lässt, beziehungsweise über die Eigenbeteiligung des Patienten. Deprez' Entwurf suggeriert, sie aus pädagogischen Gründen auf 30 Prozent festzulegen wie beim Kiné. Die CSL empörte sich, so eine Empfehlung stehe der Ministerin nicht zu, das sei Sache des CA der Kasse. Oder ist die Aufregung am Ende unnötig? Dem Staatsrat ist aufgefallen, dass es *Télésuivi* nur „en cas de nécessité de traitement ou d'adaptation thérapeutique suite à l'obtention des résultats“ geben soll, also offenbar nicht bei „normalen“ Resultaten. Die Frage, wie das kontrolliert werden soll, erspart der Staatsrat seiner früheren Kollegin Martine Deprez. Aber er glaubt, „ledit dispositif risque de rester en partie lettre morte“. ●



Pressekonferenz
nach der Sozialronn
am Mittwoch

R.I.P. Tripartite

IIII Peter Feist

Erst verhalf Luc Frieden OGBL und LCGB zur Gewerkschafts-Union, nun zur Narrenfreiheit

Normalerweise ist Marc Spautz einer, der sein Image als vielleicht letzter Vertreter des sozialen Flügels der CSV pflegt, aber auch weiß, welche Rolle er als Präsident der Kammerfraktion für die Partei und für den Premier zu spielen hat. Am gestrigen Donnerstagmorgen im 100,7 jedoch gab es von ihm keine anerkennenden Worte für Luc Frieden. Etwa dass der die Sozialronn am Tag vorher mit einem Kompromiss beendet habe, dem Mittelweg zwischen zwei Positionen, die einfach zu verschieden waren. Stattdessen meinte Spautz mit schwerer Stimme, ein Abkommen wäre „besser gewesen“. Und die Aussicht, dass die Abgeordnetenversammlung es demnächst mit einem Gesetzentwurf über eine Mini-Rentenreform zu tun bekommt, schien ihm nicht zu behagen.

Man kann das gut verstehen. Es wird vor allem an Spautz sein, die Scherben zusammenzuklauben, für die der Premier gesorgt hat. Noch ist nicht genau zu sehen, wo die Scherben liegen. Aber am Mittwoch wurde das Tripartite-Modell schlimmstenfalls für immer zu Grabe getragen, bestenfalls für den Rest dieser Legislaturperiode in ein Koma versetzt. Es müsste schon eine ganz große Krise kommen, damit OGBL und LCGB sich unter Premier Luc Frieden noch einmal an einen sozialpartnerschaftlichen Tisch setzen. Was nun an Gesetzentwürfen ins Parlament kommt, oder was an Entwürfen, die dort schon liegen, geändert wird, wird die Entscheidungen der Regierung enthalten. Während im außerparlamentarischen Raum die Gewerkschafts-Union aus OGBL und LCGB sich nicht zurückzuhalten braucht und auf die politische Debatte mit allen möglichen Aktionen Einfluss nehmen kann. Erst verhalf Luc Frieden den beiden Gewerkschaften zur „Union“, nun zur Narrenfreiheit.

Dabei sah es am Montag so aus, als sei eine Einigung in der Sozialronn zwei Tage später quasi programmiert. Mit der halben Regierung nahm der Premier an der Zeremonie der Gewerkschaften zum Labor Day auf dem amerikanischen Soldatenfriedhof in Hamm teil. Bilder in Zeitungen und im Fernsehen zeigten ihn mit Nora Back unter einem Regenschirm, wie mit einem Staatsgast. Am Mittwochmorgen vor dem Staatsministerium streute er unter Journalist/innen, vielleicht trafen Regierung und Sozialpartner sich am Tag danach ja doch noch einmal wieder, obwohl er das vergangene Woche eigentlich ausgeschlossen hatte. Doch am Ende ging alles sehr schnell. Gegen 15 Uhr erklärte Frieden, die Versammlung sei „fertig“.

Da war er wieder, der Premier in seiner Rolle als CEO einer Regierung, die entscheidet, nachdem sie zugehört hat. Vor der Presse um kurz vor halb fünf sagte er, was die Regierung dem Parlament nun vorschlagen werde, sei der „Mittelweg“, als habe es nichts mehr zu verhandeln gegeben. Tatsächlich aber machte die Regierung einen Rückzieher hinter zwei ihrer Vorschläge der Sozialronn vom 14. Juli. Zum einen zu den Ladenöffnungszeiten im Einzelhandel, zum anderen zu den Renten und Pensionen. Die würden auch weiterhin voll an die Entwicklung der Reallöhne angepasst, hatte der letzte Vorschlag der Regierung am 14. Juli gelaute. Am Mittwoch erklärte Luc Frieden das zu einem Missverständnis. Dass die Regierung zu den Ladenöffnungszeiten etwas anderes gesagt habe, auch. Das meinte die OGBL-Präsidentin, als sie nach der Runde davon sprach, die Nicht-Einigung bestehe „weniger im Inhalt als in der Form“.

Was der Ausgang der Sozialronn für Konsequenzen haben wird, bleibt abzuwarten. Wahrscheinlich keine guten für die Regierung und den Premier. Luc Frieden hätte daran gelegen sein müssen, unbedingt ein Abkommen zu erreichen. An Stabilität und Vorhersagbarkeit unter den Sozialpartnern muss vor allem die Regierung ein Interesse haben. Es führt eine direkte Linie von den ungeschickten Äußerungen von CSV-Arbeitsminister Georges Mischo im Oktober zur Repräsentativität der Gewerkschaften, über Luc Friedens Chef-Gebaren auf Empfangen der Unternehmerverbände bis hin zu seinen bis heute unerklärlichen Ankündigungen im *état de la nation* zu den Renten. Jedes Mal wurden OGBL und LCGB mobiler, geeinter, stärker. Nach der *Maniff* vom 28. Juni so stark, dass sie Luc Frieden nicht nur die Tagesordnung der ersten Sozialronn am 9. Juli diktieren konnten, sondern sogar die Reihenfolge der zu besprechenden Themen. Dass sie entsprechend energisch *acquis sociaux* verteidigen würden, musste dem Premier klar sein. Doch sie am Ende aus der Rolle von Mitbeteiligten an einem Kompromiss in eine von Straßenkämpfern zu entlassen, dürfte sich als ähnlich große strategische Fehlentscheidung Luc Friedens erweisen wie seine Ankündigungen zu den Renten im Mai. Vielleicht sogar als eine größere. Am 28. Juni haben OGBL und LCGB gezeigt, wozu sie fähig sind. Das werden sie weiterhin tun. So gesehen, sind sie die Sieger der Runde vom Mittwoch.

Dass Luc Frieden das nicht verhindern konnte, wird ihm anhängen. Entgegen seiner eigenen

Vor der Presse fiel
Xavier Bettel
Luc Frieden in
den Rücken:
Im Wahlkampf 2023
habe keine Partei
sich für eine
Rentenreform
mandatieren lassen

Behauptungen im Wahlkampf ist er nicht mit viel *leadership* begabt. Für seine Agenda *Lëtzebuerg fir d'Zukunft stärken*, den Slogan des Koalitionsprogramms, müsste er über eine kohärente Erzählung verfügen, in die von Innovation über Digitalisierung bis hin zu einer Rentenreform alles aufgehoben wäre. So eine Erzählung hat Luc Frieden aber nicht. Stattdessen hat er dem Patronat Dinge versprochen, die er nicht einzulösen imstande ist.

Wie gefährlich das ist, demonstrierte sein Vizepremier von der DP nach der Sozialronn vor der Presse. Welten trennten Luc Frieden, dessen Stimme immer heiserer wurde, von Xavier Bettel, der mit großer Geste, viel Volumen und einigem Pathos zu einer Rede anhub, in der er Frieden in den Rücken fiel: Im Wahlkampf 2023 habe sich keine Partei für eine Rentenreform mandatieren lassen und im Koalitionsprogramm sei von einer Reform keine Rede. Das stimmt zwar, doch bis zum Mittwoch hatte daran kein DP-Regierungsmitglied und niemand aus der DP-Kammerfraktion öffentlich Anstoß genommen. Nun jedoch war der Moment gekommen, der CSV und Luc Frieden die Verantwortung für den vorerst gescheiterten Versuch zuzuschieben, die Beitragsjahre so zu verlängern, wie der Premier im *état de la nation* verkündet und den Gewerkschaften ein unvermutetes politisches Geschenk für den 28. Juni gemacht hatte. Dass bei der Rentendebatte im Parlament im März die DP-Fraktion genauso wie die der CSV mehr Beitragsjahren einiges abgewinnen konnte, spielt im Kontext von heute gar keine Rolle mehr. Heute zählt eher das Lob der Staatsbeamten-gewerkschaft für Bettels Eingeständnis:

Das habe sie schon immer gesagt, schrieb die CGFP noch am Abend nach der Sozialronn in einer Presserklärung, weshalb sie „dieser Aussage des Vizepremiers nur zustimmen“ könne.

Wenn die DP sich aus der Zuständigkeit für die Rentenpolitik der Regierung in den vergangenen 20 Monaten verabschiedet hat, könnte sie umso mehr die für die Ladenöffnungszeiten für sich reklamieren. Das Entgegenkommen in dieser Sache an OGBL und LCGB am 14. Juli ging auf DP-Wirtschaftsminister Lex Delles zurück, der Rückzieher in der Sozialronn am Mittwoch ebenfalls. Weil der Premier im Schussfeld der Gewerkschaften steht, fällt das nicht weiter auf und kann der DP gegenüber ihrer Klientel politisch nützen. Geschäftsinhaber sind gerne frei in den Öffnungszeiten ihrer Läden, DP-Wähler kaufen gerne ein.

Gut möglich, dass die DP sich schon vor den nächsten Wahlen von der CSV immer wieder abzusetzen versuchen wird. Vielleicht, wenn die Regierung daran geht, ihre Mini-Rentenreform durch die Instanzen zu bringen. Eine Reform, die zwar auch Zugeständnisse an die Gewerkschaften enthält, aber in erster Linie ein Versprechen ans Wahlvolk ist, bis 2028 nur ein wenig zu ändern. Wobei der große Makel der endgültigen Regierungsposition vom Mittwoch zu den Renten im Signal an die jungen Menschen besteht, dass sie die Hauptlast zu tragen haben werden. Durch zunächst geringfügig erhöhte Beiträge, aber vielleicht kommt ja in den nächsten Jahren noch ein Nachschlag. Durch zunächst acht Monate mehr Beitragszeit, aber dabei wird es kaum für immer bleiben. Die schon Pensionierten hingegen bleiben unbelastet, bis vielleicht 2030 die Ausgaben der Rentenkasse die Einnahmen übersteigen werden, weil ein von 24 auf 25,5 Prozent erhöhter Beitragssatz für Aufschub gesorgt hat und die Frage: Was wird mit dem *ajustement?*, sich dann stellt.

Ob es im Parlament zu einer Rentendiskussion kommt, die weiter reicht als in den Sozialronnen, ist eine interessante Frage. Vielleicht nicht, weil die Mehrheitsverhältnisse dieselben sind. Vielleicht auch deshalb nicht, weil CSV und DP der außerparlamentarischen Opposition aus OGBL und LCGB keine Munition werden liefern wollen. Der CGFP natürlich auch nicht. Dann würden die Renten tatsächlich Wahlkampfthema. Auf jeden Fall aber ist die Welt im kleinen Großherzogtum seit diesem Mittwoch eine andere. ●

Im Wartesaal

IIII Sarah Pepin

Die Rentrée steht bevor. Für Familien bedeutet das, ihren Alltag wieder stringenter zu organisieren – meistens mit der Hilfe von Betreuungsstrukturen wie der Maison Relais. Der Bedarf ist explodiert. Waren 2005 5 000 Betreuungsplätze vorhanden, sind es heute mehr als 68 000 (OEJQS, 2025). Doch trotz dieses exponentiellen Wachstums bekommt nicht jedes Kind einen Platz, in mehreren Gemeinden gibt es Wartelisten. Das führt zu einem Widerspruch im System: Ein Angebot, das seit 2022 umsonst ist, ist dennoch noch immer nicht für alle zugänglich. Politische Priorität sei es, bis 2030 jedem Kind in Luxemburg einen Platz anzubieten, heißt es aus dem Bildungsministerium auf Anfrage.

Eine einheitliche Übersicht, wie viele Plätze wo fehlen, gibt es nicht. Das liegt am Sammelsurium des Angebots und an der Komplexität des Systems: Mehr als zwei Drittel der Betreuungsstrukturen für Kinder bis zwölf Jahre werden von Gemeinden geführt, den Rest stellen andere Träger. Andererseits werden Kinder, die „keine Betreuung“ brauchen, das heißt die die von den Trägern und vom Staat festgelegte Kriterien nicht erfüllen, zum Teil gar nicht erst als Teil einer Warteliste aufgeführt. Auf der anderen Seite kann ein Platz bei unterschiedlichem zeitlichem Bedarf von mehr als einem Kind besetzt werden. Priorität gilt

Familien, in denen beide Eltern arbeiten, Alleinerziehenden und sozial schwachen Familien.

In der Hauptstadt und in Esch/Alzette, wo die Gemeinden ihre Betreuungsstrukturen verwalten, ist die Situation angespannt. In der Hauptstadt stehen derzeit 600 Kinder auf einer Warteliste, schrieb das *Wort* vor zwei Wochen. Eine *Land*-Anfrage konnte bis Redaktionsschluss nicht von den Verantwortlichen der Foyers scolaires beantwortet werden. In Esch/Alzette warteten vergangenes Schuljahr 33 Kinder, die die Zugangskriterien erfüllten, auf einen Platz, wie dem Plan de développement des infrastructures scolaires (PDIS) zu entnehmen ist. Er stellt ein strategisches Planungsinstrument dar, das durch Zukunftsprojektionen das Problem vermeiden will, dass die Planung der Nachfrage stetig um einige Jahre hinterherhinkt.

Da Eltern insbesondere während der Mittagspause auf die Betreuungsstruktur angewiesen sind, variiert der Bedarf über die Woche. Unter den vielen Projekten, die DP-Bildungsminister Claude Meisch angestoßen hat, ist eines völlig unangetastet geblieben: eine grundlegende Neuorganisation der Unterrichtszeiten, die auch eine Umstrukturierung der non-formalen Bildung mit sich brächte. An allen Schrauben wird gedreht, nur nicht an

der offensichtlichen. Darauf angesprochen, sagt Meris Sehovic, grüner Schulschöffe in Esch/Alzette: „Es ist nicht die Aufgabe des Staats, den Familien zu sagen, wie sie sich organisieren sollen.“ In der Südmetropole entstehen jährlich neue Strukturen. „Das System steht sehr unter Wachstumsdruck“ In Schiffingen sollen 140 Kinder auf einer Warteliste stehen, berichtete das *Tageblatt* im Juni.

Anfragen bei den großen Trägern deuten daraufhin, dass deren Angebot die Nachfrage einigermaßen deckt. Die Träger scheuen sich davor zu scheuen, konkrete Zahlen und Orte herauszugeben. Sie wollen die Gemeinden, die meist als Eigentümer und Bauherr fungieren, offenbar nicht vorführen. Das Rote Kreuz, das 16 Maison Relais betreibt, teilt mit, derzeit bestünden lediglich in zwei ihrer Maison Relais Wartelisten. Die Zahl der betroffenen Kinder sei „im Verhältnis zu den Gesamtkapazitäten“ gering. Für beide Einrichtungen sind Neubauten und Erweiterungen vorgesehen. Die Elisabeth, die 13 Maison Relais betreibt, habe ebenfalls „quasi keine Wartelisten“ mehr. Dieselbe Antwort von Arcus. In den beiden Einrichtungen, in denen das Angebot nicht ganz erfüllt werden konnte, geht die Direktorin Hélène Weber davon aus, dass die Plätze bis Anfang Oktober frei werden. ●

ZUFALLSGESPRÄCH
MIT DEM MANN IN DER EISENBAHN

Endlos

Auguste Blanqui wurde „l’Enfermé“ genannt. Der Anarchist verbrachte 33 Jahre seines Lebens im Gefängnis. In seiner engen Zelle schrieb er *L’Éternité par les astres*. „L’univers est infini dans le temps et dans l’espace, éternel, sans bornes et indivisible“ (Paris, 1872, S. 5).

Auch im engen Großherzogtum bewundert das Besitzbürgertum den endlosen Weltraum. Bewegt von der Frage, wie sich Geld machen lässt mit seiner Kommerzialisierung, Privatisierung.

Die jahrzehntealte Bewunderung passt sich den Umständen an. Der Neoliberalismus entfesselte die Werbewirtschaft. 1988 startete die SES ihren ersten „Coca-Cola-Satelliten“. Um Werbefernsehen über kleine Satellitenschüsseln zu verbreiten. Um nationale Hoheitsrechte in private Renten zu verwandeln. Von denen Kleinsparer mit stimmrechtslosen „Volksaktien“ nichts abbekamen. Dann versuchte SES, im aufkommenden Internet- und Handygeschäft mitzumischen.

Die Industrie wollte aus der Klimawende ein Geschäft machen. Das verschärfte den Konkurrenzkampf um Rohstoffe. Die Regierung wollte ihr Referendum vergessen machen. Mit einem Paukenschlag kündigte sie 2016 Lizenzen zum Asteroidenbergbau an. Versprach eine ursprüngliche Akkumulation außerhalb der Erde. Und die private Aneignung unter rot-weiß-blauer Flagge. Nur die Kostennutzenrechnung ging nicht auf.

Nun leben wir im Zeitalter der Kriegsvorbereitungen. Das Großherzogtum leistet seinen Beitrag zur Militarisierung des Weltraums: Vergangene Woche wurde das Luxembourg Earth Observation System (Luxeosys) gestartet. In 450 Kilometer Höhe soll sein Satellit 15 Mal am Tag um die Erde kreisen. Um dezimetergroße Details des *Ennemi* in Nordafrika, der Ertrinkenden im Mittelmeer zu fotografieren.

In nationaler Eintracht beschlossen CSV, LSAP, DP, Grüne, ADR 2018 Luxeosys. Nun halten sie Stolz für unangebracht: Luxeosys sollte 170 Millionen Euro kosten. 2020 musste das Parlament 178 Millionen nachschießen. Die Armee war überfordert. Es gab Streit um die Betreibergesellschaft, die Bodenstation. Dann bockte die Ariane-Rakete. Am Ende wurde Elon-Hitlergruß-Musk für den Transport des Satelliten bezahlt.

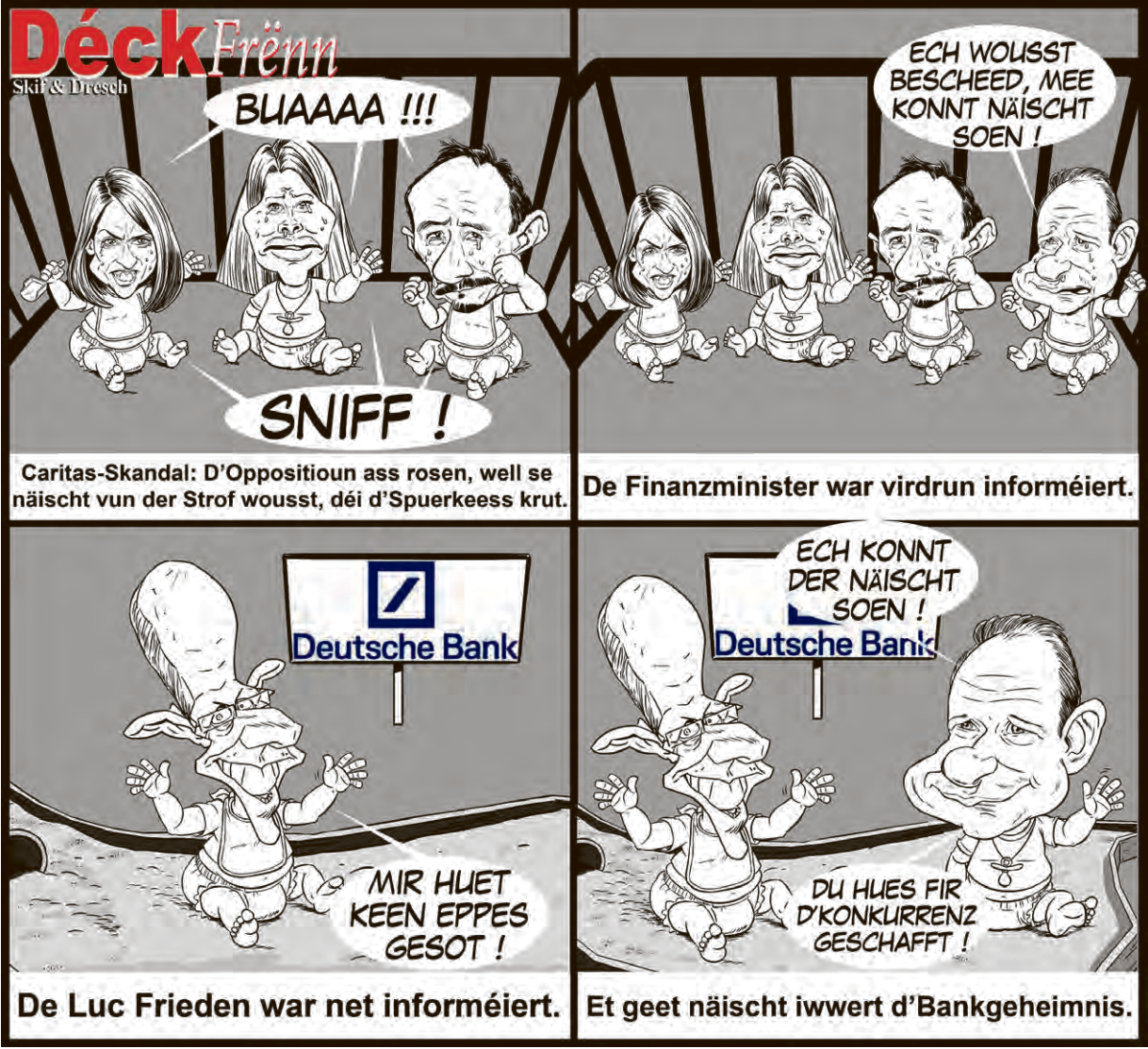
Vor einem Monat brachte die Regierung einen Gesetzentwurf ein zum Kauf eines dritten Militärsatelliten: Govsat-2. Im Vergleich zum 2018 gestarteten Govsat-1 soll er zusätzlich Ultrahochfrequenzkanäle besitzen. Um mit Truppen auf dem Schlachtfeld zu kommunizieren. Er soll „assurer la continuité des services en cas d’explosion nucléaire en haute altitude“ (Gesetzentwurf 8604, S. 4). Auch wenn es dann vielleicht keine Bodenstation mehr gibt. Und keine Truppen.

Govsat-2 soll mehr als das Dreifache von Govsat-1 kosten: eine halbe Milliarde Euro. Die Peinlichkeit eines Nachtragskredits soll diesmal verhindert werden. Eine Kreditüberschreitung um 66,5 Prozent ist eingeplant: Der Gesetzentwurf sieht dafür eine „réserve budgétaire stratégique de 200 000 000 euros“ vor.

Das Gesetz ist noch nicht verabschiedet. Schon denken Regierung und SES an Govsat-3. Er soll Ende des Jahrzehnts bestellt werden. Um Govsat-1 zu ersetzten. Der wird um 2040 zu Weltraumschrott.

Den Beobachtungssatelliten Luxeosys soll die Armee betreiben. Die Kommunikationssatelliten Govsat gehören einer Joint venture von Staat und SES. Zum Kauf jedes Govsat-Satelliten erhöht der Staat seine Beteiligung an dem Gemeinschaftsunternehmen. Und kauft der eigenen Firma für 100 oder 200 Millionen Euro Übertragungskapazitäten ab. Die er der Nato und der Europäischen Union verkauft oder schenkt. Für die SES bleibt das Geschäft.

Der Staat soll bis zu fünf Prozent des Bruttonationaleinkommens für Rüstung ausgeben. Mit dem Kauf von drei, vier Satelliten soll möglichst schnell und möglichst viel davon verbrannt werden. Auch soll die heimische Rüstungsindustrie daran verdienen. Ihre Speerspitze ist die Betzdorfer SES. Derzeit sind Wirtschaftswachstum, Privatanfrage auf Erden gering. Der Staat verspricht der Industrie endlose Verdienstmöglichkeiten im Weltraum. ● ROMAIN HILGERT



Fin de règne

IIII Paul Schmit

Bilan et perspectives de la monarchie au XXI^e siècle

Début décembre 2008, le Premier ministre Jean-Claude Juncker surprit le pays avec l'annonce que le Grand-Duc « ne se voyait pas à même » de sanctionner la loi sur l'euthanasie, déposée à la Chambre des députés. Il signala que les forces politiques du pays étaient pourtant d'accord pour faire aboutir la procédure législative, après avoir auparavant supprimé dans la Constitution la prérogative grand-ducale de sanctionner les lois, c'est-à-dire la compétence d'approuver le texte voté par le Parlement pour permettre à la loi de venir à exister.

Voilà dans l'histoire constitutionnelle luxembourgeoise, la troisième des crises institutionnelles provoquées par les vues personnelles d'un monarque.

La première se joua en 1856. Souhaitant privilégier les exigences de la diète de la Confédération germanique par rapport aux principes libéraux et parlementaires de la Constitution, mais se heurtant à l'opposition de la Chambre des députés, le Roi Grand-Duc Guillaume III avait modifié le texte constitutionnel de 1848 par une simple ordonnance au lieu de requérir un vote parlementaire selon la procédure de révision en vigueur. À la suite de ce coup d'État, l'apathie des forces politiques avait épargné au monarque trop de conséquences négatives. La rédaction en 1868 d'une nouvelle Constitution, rendue possible par la dissolution de la Confédération germanique et la signature consécutive du Traité de Londres en 1867, allait permettre de rétablir l'entente entre Guillaume III et le Parlement luxembourgeois.

La deuxième se joua en 1919. La nouvelle Grande-Duchesse Marie-Adélaïde s'était rapidement attirée l'inimitié du Bloc des gauches, majoritaire à la Chambre des députés, en hésitant de sanctionner la loi scolaire de 1912 et en refusant ou en retardant différentes nominations souhaitées par le gouvernement. Après la mort du ministre d'État Paul Eyschen en 1915, elle avait nommé un gouvernement uniquement composé de membres du Parti de la droite et dissout la Chambre, lorsque le gouvernement nouvellement nommé n'avait pas réussi à y réunir une majorité. Les reproches qui lui seront adressés à la fin de la Première Guerre mondiale à cause de sa façon malencontreuse de s'impliquer dans les affaires politiques, combinée à son attitude bienveillante à l'égard de l'occupant allemand, l'avaient finalement obligée à démissionner en 1919 et à céder sa place à sa sœur puînée Charlotte.

La marge plus réduite et moins précisément balisée qui sera désormais celle du Grand-Duc fera beaucoup dépendre le contenu réel et concret de son rôle institutionnel de la manière de l'exercer, de sa personnalité et de l'autorité morale qu'il saura acquérir dans l'exercice de sa fonction

Les deux premiers épisodes revêtent tout au plus encore un intérêt historique. La suppression de la sanction grand-ducale des lois en 2009 par contre, n'a pas seulement privé le Chef d'État d'une prérogative qui avait été considérée jusque-là comme purement formelle. Son refus a également déteint sur l'orientation réservée au futur rôle du Grand-Duc dans les rouages institutionnels recadrés par l'œuvre de révision qui a été entamée la même année et qui a abouti en 2023.

L'évolution qu'a connue la fonction grand-ducale depuis 2000, année d'assermentation du Grand-Duc Henri, et le rôle institutionnel du futur Grand-Duc Guillaume peuvent être examinés sous deux angles de vue. Quelles sont les modifications que les révisions de la Constitution ont apportées à la fonction grand-ducale depuis le début du XXI^e siècle ? Comment se présente le rôle institutionnel du Grand-Duc et l'avenir de la fonction monarchique devant la toile de fond du nouveau cadre constitutionnel mis en place en 2023 ?

Depuis 2000, la suppression de la sanction grand-ducale en 2009 et les révisions de 2023 ont certainement apporté les changements les plus incisifs à la fonction grand-ducale et à la manière de l'exercer.

L'ancien texte constitutionnel réservait le pouvoir exécutif au Grand-Duc seul. Sous l'effet de plusieurs arrêts de la Cour constitutionnelle nouvellement mise en place en 1997, le pouvoir réglementaire qui revenait formellement au Grand-Duc, mais qui, en réalité, était exercé par le gouvernement, avait à deux égards été modifié en 2004. Le Grand-Duc eut le droit exprès de déléguer son pouvoir réglementaire à des ministres. En outre, la compétence réglementaire fut étendue au pouvoir de prendre des mesures d'urgence en cas de crise internationale, même si ces mesures empiétaient sur le domaine de la loi. Ce pouvoir fut élargi en 2017 à des situations de crise purement nationales et repris en 2023. Or, comme le pouvoir réglementaire relève en fait du gouvernement, les prérogatives grand-ducales de l'époque n'en furent pas vraiment affectées. Par contre, l'adhésion du pays au statut de la Cour pénale internationale avait obligé le constituant à limiter l'inviolabilité du Grand-Duc, qui ne s'étend plus depuis 2000 aux crimes relevant de la compétence de cette cour.

En avisant le projet de refonte de la Constitution, le Conseil d'État avait, en 2012, suggéré de ne plus considérer « les compétences grand-ducales comme des prérogatives mais comme des attributions relevant des devoirs constitutionnels du Grand-Duc », instillant que le monarque est un organe institutionnel (parmi d'autres) plutôt que la clé de voûte des institutions.

Tant le rôle emblématique du Grand-Duc comme Chef de l'État que la plupart de ses attributions formelles ont néanmoins survécu à la refonte de 2023, nonobstant le choix par endroits d'un libellé plus moderne et mieux adapté aux vues d'aujourd'hui. Le Grand-Duc continue à représenter l'État. Il est le symbole de l'unité nationale et de l'indépendance du pays ; à ce titre et sans qu'aucun texte le prévoie, il ne participe pas aux élections. Il garde par ailleurs la presque-totalité de ses pouvoirs régaliens, qui sont cependant ramenés à leur dimension formelle : Conférer des titres de noblesse, désormais réservés aux seuls membres de la famille grand-ducale, faire application du droit de grâce dans les conditions déterminées par la loi, octroyer des ordres civils et militaires dans le respect de la loi. Par contre, le droit de battre monnaie, en réalité la prérogative de voir apparaître son effigie (uniquement encore sur les pièces métalliques depuis l'introduction de l'euro en 2002), a été supprimé, sans que la pratique observée jusqu'à présent doive pour autant être abandonnée par le gouvernement.



Le Grand-Duc Henri en visite à la Fondation Hëllef fir d'Natur le 1^{er} juillet

Le Grand-Duc continue à être le commandant de l’armée, mais le gouvernement se voit attribuer explicitement l’autorité politique en matière militaire. Sa prérogative de déclarer la guerre et de la faire cesser, toujours sous contrôle parlementaire, est supprimée, une loi devant désormais régler les déclarations relatives à l’état de guerre ou l’engagement de la force publique dans des opérations à l’étranger. Or, le nouveau texte omet de désigner l’autorité compétente pour faire les déclarations afférentes, laissant sous-entendre que ce sera le gouvernement, en vertu de sa compétence de diriger la politique générale du pays.

Le Chef de l’État nomme et démet de leurs fonctions les membres du gouvernement. Il assume toujours l’autorité formelle de nommer, hormis les exceptions prévues par la loi, aux emplois publics, y compris aux postes de conseiller d’État ou de magistrat. Selon le nouvel article 44, il exerce dorénavant « conjointement avec le Gouvernement », le pouvoir exécutif, exercice dont la part effective revient au gouvernement et dont celle du Grand-Duc se limite à la signature des actes décidés par le gouvernement. Il reste, enfin, compétent pour faire et défaire les traités à l’initiative du gouvernement et sous l’approbation du législateur.

En 2001, le Grand-Duc Henri avait encore, en présence de son épouse, ouvert personnellement la session parlementaire. Or tant la subdivision de la législature en sessions que la prérogative grand-ducale de les ouvrir et fermer ont disparu du nouveau texte constitutionnel. Le Grand-Duc garde cependant la compétence de fixer des élections anticipées, formule préférée à la traditionnelle dissolution du Parlement, mais il ne peut le faire qu’à l’initiative ou du moins qu’après l’autorisation de la Chambre des députés. Son devoir de promulguer les lois votées est repris de manière quasi-littérale du texte introduit en 2009. Par contre, les projets de loi ne sont plus déposés en son nom. Le gouvernement assure dorénavant lui-même ce dépôt sous la double signature du Premier ministre et du ministre du ressort.

Considérée comme un anachronisme, l’ancienne formule, selon laquelle la justice est rendue au nom du Grand-Duc, est supprimée. Il ne conserve que la prérogative de voir les décisions judiciaires exécutées en son nom.

L’inviolabilité du Grand-Duc est confirmée, mais elle ne joue que pendant le temps qu’il est chef de l’État, et elle se trouve limitée par la compétence de la Cour pénale internationale. Cette inviolabilité continue, conformément aux principes de la démocratie parlementaire, à avoir comme pendant la règle du contreseing ministériel et la responsabilité gouvernementale devant le Parlement ; c’est dire que les dispositions du Grand-Duc restent, dans leur ensemble, tributaires de l’aval du gouvernement.

Quant aux aspects dynastiques, une curiosité du droit constitutionnel luxembourgeois était jusqu’en 2023 de renvoyer au pacte de la famille de Nassau de 1783 pour régler la succession plutôt que de prévoir ce règlement directement dans la Constitution. Depuis 2023, le principe voulant que la fonction de chef de l’État soit héréditaire (dans la descendance du Grand-Duc Adolphe) figure à l’article 56 du texte constitutionnel. Cet article reprend par ailleurs une décision prise en 2011 par le Grand-Duc Henri, en sa qualité de chef de famille de la dynastie de Nassau, disposant que la succession se fait par ordre de primogéniture sans plus privilégier les fils par rapport aux filles.

Dorénavant, la compétence de régler sa propre succession ne revient plus au Grand-Duc, mais elle est réglée dans la Constitution qui donne le pouvoir à la Chambre des députés d’intervenir dans la succession naturelle, en excluant une ou plusieurs personnes de l’ordre de succéder. La Constitution permet aussi aux membres de la famille grand-ducale de renoncer de leur propre gré à la succession ; une telle décision est irrévocable, mais reste sans conséquence sur les droits de succéder des descendants de la personne qui a renoncé.

La formule selon laquelle le Grand-Duc exerce ses fonctions « par la grâce de Dieu » avait été abandonnée dès l’entrée en fonction de l’actuel Grand-Duc. En 2023, le libellé du serment prononcé lors de l’entrée en fonction a été réduit à une formule très sobre se référant au devoir d’observer la Constitution et de remplir fidèlement les attributions qui en découlent.

À l’avenir, le successeur continuera à devenir grand-duc au décès ou à la démission de son prédécesseur, mais il ne pourra assumer sa fonction comme Chef de l’État qu’après l’assèmentation devant la Chambre des députés.

Le nouveau cadre constitutionnel omet d’introduire un quelconque rôle institutionnel au conjoint, et supprime même la faculté antérieure de lui confier la régence, comme en 1912, quand la Grande-Duchesse douairière assumait la régence pendant les mois précédant la majorité de sa fille aînée, la future Grande-Duchesse Marie-Adélaïde.

Le futur Grand-Duc Guillaume en visite au Härebiërg le 13 juillet



« *The nation is divided into parties, but the Crown is of no party. Its apparent separation from business is that which removes it both from enmities and from desecration, which preserves its mystery, which enables it to combine the affection of conflicting parties to be a visible symbol of unity* »

Walter Bagehot, The English Constitution, 1867

La traditionnelle liste civile qui était arrêtée immuablement au début de chaque règne a été remplacée en 2023 par une dotation budgétaire annuelle, censée permettre au Grand-Duc d’assumer ses attributions de chef de l’État avec le prestige et la dignité revenant à la fonction. Le Palais de Luxembourg et le Château de Berg, qui appartiennent à l’État, continuent à être mis aux mêmes fins à la disposition du Grand-Duc. Celui-ci est par ailleurs habilité à organiser sa propre administration, qui prend forme dans l’institution de la Maison du Grand-Duc, mise en place en 2020, donc dès avant la création de la base juridique requise par la nouvelle Constitution. Ces innovations apportent au moins un début de réponse à l’épineuse question de distinguer clairement entre les moyens mis à disposition du Grand-Duc par l’État et ceux relevant de son patrimoine familial.

Une dernière innovation courageuse du constituant fut d’envisager l’hypothèse où un grand-duc ne remplirait plus (ou ne se verrait plus à même de remplir) ses fonctions constitutionnelles. Avertie par le gouvernement, la Chambre des députés a en pareille circonstance le pouvoir de démettre le titulaire en statuant, après avis du Conseil d’État, à la majorité qualifiée ; le texte parle pudiquement d’une situation où « il y a lieu de considérer que le Grand-Duc a abdiqué ».

La suppression en 2009 de la sanction grand-ducale des lois et les innovations apportées par la récente refonte de la Constitution ont permis d’ajuster les attributions traditionnelles du Grand-Duc à la réalité institutionnelle d’aujourd’hui, tout en évitant l’erreur commise en 1868, lorsque la clarté du texte constitutionnel avait été sacrifiée pour épargner du moins dans la forme l’idéal monarchique.

Le nouveau libellé conserve au Grand-Duc son rôle emblématique à la tête de l’État et sa fonction de certifier les décisions prises par d’autres organes constitutionnels, tout en lui réservant d’intervenir en cas de crise politique. Sa fonction peut dès lors se résumer autour des trois maîtres-mots suivants. Primo, il est le plus haut représentant de l’État, symbole de l’unité et de l’indépendance du pays. Secundo, il est le « notaire de la nation », fonction administrative lui conférant l’autorité d’authentifier les décisions législatives, réglementaires et administratives par

sa signature. Tertio, il se tient en réserve pour être médiateur en cas de crise politique, par exemple lorsque les forces politiques en présence n’arrivent pas à se mettre d’accord sur la composition d’une nouvelle majorité parlementaire.

Ces fonctions s’identifient largement aux trois droits royaux dégagés en 1873 par Walter Bagehot dans son ouvrage *The English Constitution* : « the right to be consulted, the right to encourage, the right to warn », ajoutant que « a king of great sense and sagacity would want no others ». Quelques pages plus loin, Bagehot note que « the characteristic advantage of a constitutional king is the permanence of his place », rappelant que la durée de règne d’un monarque dépasse normalement le temps d’une législature, voire celui de la présence d’un élu sur la scène politique, mais que cette situation confère tout au plus au monarque « the opportunity of acquiring consecutive knowledge of complex transactions, but it gives only an opportunity ; the king must use it. »

L’ancrage de la fonction monarchique dans le nouveau cadre constitutionnel est devenu moins précis après la suppression de plusieurs attributions qui avaient antérieurement défini avec plus de précision le rôle du Chef de l’État. La marge plus réduite et moins précisément balisée qui sera désormais la sienne fera beaucoup dépendre le contenu réel et concret de son rôle institutionnel de la manière de l’exercer, de sa personnalité et de l’autorité morale qu’il saura acquérir dans l’exercice de sa fonction. L’avenir de notre monarchie constitutionnelle dépendra dès lors étroitement de la façon dont les futurs grands-ducs concevront et mettront en œuvre leur rôle formel de Chef de l’État. En d’autres mots : L’empreinte personnelle qu’ils donneront à leur fonction sera essentielle pour assurer la pérennité de la monarchie constitutionnelle.

Si une majorité de Luxembourgeois continuent à porter le régime institutionnel en place, le pays sera en droit d’attendre un apport personnel de la part du Chef de l’État et de la famille grand-ducale pour contribuer au maintien de ce régime. Au-delà, se pose la sempiternelle question de la légitimation démocratique de la fonction monarchique, fonction qui se transmet par filiation sans se faire confirmer à des intervalles réguliers par le verdict des électeurs. À la fin du XIX^e siècle, Bagehot n’y voyait pas d’inconvénient, lorsqu’il écrivait : « The nation is divided into parties, but the Crown is of no party. Its apparent separation from business is that which removes it both from enmities and from desecration, which preserves its mystery, which enables it to combine the affection of conflicting parties to be a visible symbol of unity ». L’idée de Bagehot a été reprise par le professeur Norbert Lammert, devenu en 2010 président du Bundestag allemand : « In einigen westlichen Demokratien ist die staatliche Spitze durch eine erbliche Monarchie besetzt – mit dem durchaus beachtlichen Argument mancher Staatsrechtler, es sei klug, auch und gerade in einer Demokratie das Amt des Staatsoberhauptes dem Ehrgeiz der Parteien und gesellschaftlichen Gruppen zu entziehen und nicht der sonst unverzichtbaren Mehrheitsregel zu unterwerfen. »

Nonobstant la valeur intrinsèque de ces arguments en faveur du système institutionnel luxembourgeois, il faut regretter que l’occasion ait été ratée lors du référendum de 2015 de poser, avec les autres questions d’intérêt constitutionnel, celle qui aurait permis aux Luxembourgeois de se prononcer, comme en 1919, sur le choix entre la monarchie constitutionnelle et la république. ●



21 kilos de déchets
dans les sacs
bleus par an
et par habitant



Chez Hein :
les tapis de tri
automatisés



Itinéraire d'un sac bleu garni

IIII France Clarinval

Bouteille de soda, canette de bière, flacon de shampoing, barquette de glace, pot de yaourt, carton de jus d'orange, bidon de lessive, conserve de sardines, film d'emballage, gobelet, couvercle, capsule... Le contenu de nos sacs bleus reflète nos habitudes de consommation et la quantité de déchets que nous produisons croît plus vite que la population, notamment à cause des achats en ligne et à emporter. En 2024, Valorlux a collecté 14 199 tonnes de déchets dans les sacs bleus (13 798 tonnes en 2023), soit près de 21 kilos par habitant. Plus largement, si l'on ajoute le verre, le carton et le bois qui n'entrent pas dans les sacs bleus, chaque personne génère près de 100 kilos d'emballages par an (95,5 kg exactement)

Une fois récoltés, que deviennent ces déchets ?

Depuis 1994, une directive européenne a instauré l'obligation de reprise. Les entreprises qui mettent des emballages sur le marché doivent en assurer le retour, la collecte, le traitement et la valorisation, en respectant des pourcentages de recyclage fixés annuellement. Plutôt que de gérer ces obligations individuellement, les responsables d'emballages se sont regroupés en organisations capables de « valoriser les déchets d'emballage de façon centralisée et solidaire », explique Claude Turping, directeur de Valorlux, l'asbl fondée dans ce cadre, en 1995.

Le fonctionnement de ces organismes se répète dans les différents pays européens, même si leurs noms varient (Fost Plus en Belgique, Grüner Punkt en Allemagne, Citeo en France ou Valipac aux Pays-Bas). Les membres payent une cotisation proportionnelle au volume et

Chaque habitant du Luxembourg génère près de 100 kilos d'emballage par an

au type d'emballages mis sur le marché. Parmi les près de 1 500 adhérents, on retrouve non seulement les industriels qui fabriquent et emballent, mais aussi les importateurs de produits emballés et les commerçants qui conditionnent devant le consommateur (vente à emporter, magasins de bouche...). Une contribution minimale de 50 euros s'applique à ces derniers, qui représentent 39 pour cent des membres.

Les tarifs du « Point Vert » dépendent des coûts de la collecte et de tri, ainsi que des recettes issues à la vente des matériaux d'emballages collectés. Ainsi, le kilo de verre, facile à recycler, était facturé 0,0201 euro en 2024 ; alors que les films, beaucoup plus complexes à traiter coûtaient 0,5413 euro par kilo. Dix pour cent des membres déclarent 90 pour cent du poids total des déchets d'emballages déclarés.

Le sac bleu, à destination des ménages a vu le jour en 1996. Bouteilles en plastique, canettes ou briques en carton n'atterrissent plus dans les poubelles ordinaires (grises) et rejoignent le tri et le recyclage. Depuis 2018, la liste des produits admis s'est considérablement élargie. « On a ajouté 5 000 tonnes, mais on a baissé d'autant les déchets non triés et non valorisés », détaille Claude Turping. Toutes les communes du pays participent aux collectes, soit par leurs propres services ou par un prestataire externe privé.

Une fois collectés, les sacs bleus prennent la route vers Bech-Kleinmacher chez Hein (selon la distance, ils transitent d'abord chez Lamesch à Bettembourg ou à Holzthum). « Les camions passent par la pesée à leur arrivée, puis après le déchargement. On calcule ainsi les volumes entrant, soit entre 30 et 60 tonnes par jour », détaille Tobias Wilhelm, directeur d'exploitation. Le travail de Hein consiste à trier différentes « fractions » selon les critères fixés par Valorlux et les repreneurs. « Pour garantir la recyclabilité, aucun mélange ne doit subsister. D'où l'importance du tri ».

Aujourd'hui, les installations sont largement automatisées, mais Wilhelm se souvient des débuts : « On ouvrait les sacs avec des cutters ». Le simple aimant pour séparer la ferraille et le tamis de six centimètres pour évacuer les petites pièces (bouchons et capsules), ont progressivement laissé place à des outils sophistiqués, capables de détecter et séparer les multiples matériaux.

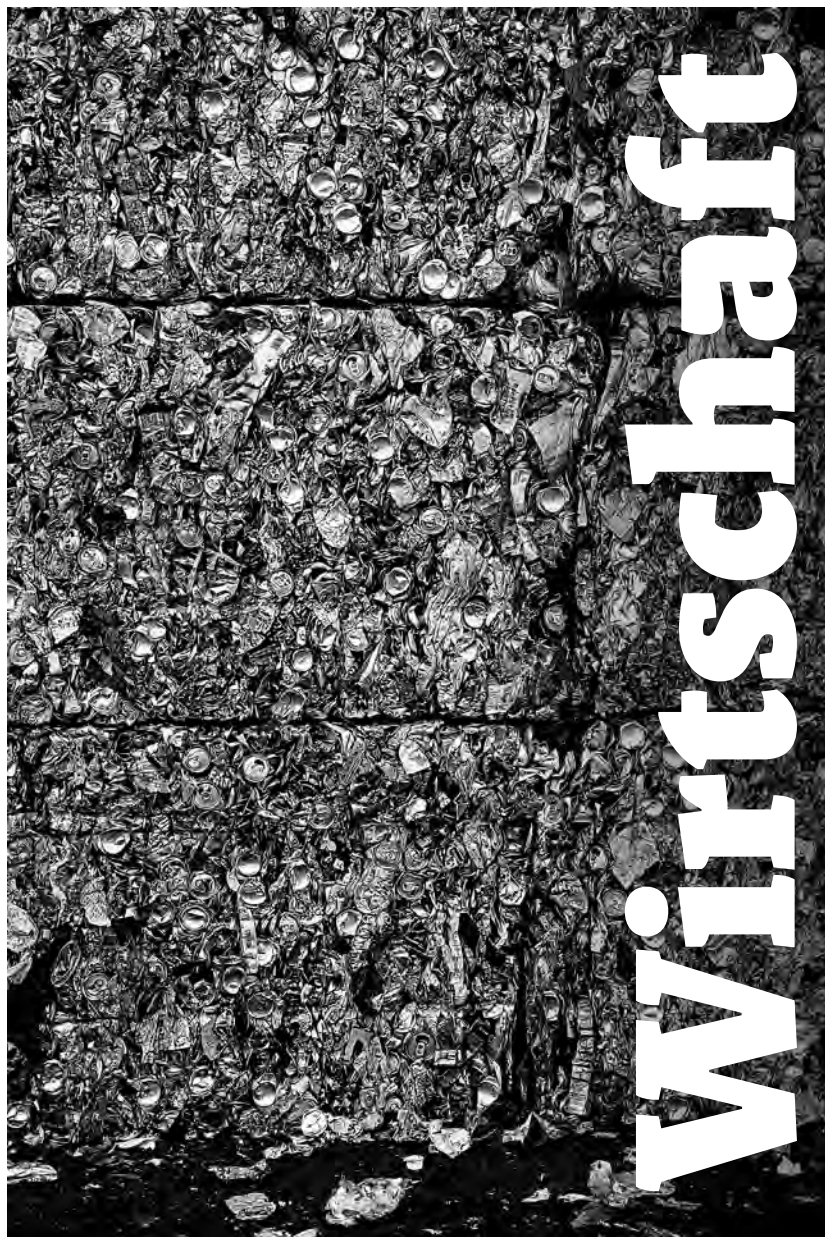
Le processus démarre par un tri de taille : seuls les déchets entre 6 et 30 centimètres poursuivent

leur chemin. Ensuite, des convoyeurs filent à trois mètres par seconde. Le trieur optique identifie les produits en fonction de son paramétrage, tandis que des valves projettent de l'air comprimé pour séparer une matière précise, comme le PET transparent. Le reste glisse vers un autre convoyeur programmé pour un autre matériau. Une cascade de tapis roulants s'enchevêtrent dans un fracas assourdissant. D'autres dispositifs complètent la chaîne pour d'autres produits : un séparateur à courants de Foucault extrait l'aluminium et une soufflerie dissocie les films des autres plastiques. « Depuis leur autorisation dans les sacs bleus, les films représentent presque un cinquième des déchets. Ils posent un défi majeur car des objets qui s'y accrochent et certains emballages écrasés s'envolent aussi dans la soufflerie », ajoute Tobias Wilhelm. Après le séparateur balistique, le contrôle à la main demeure indispensable.

Les matériaux triés subissent ensuite un compactage en ballots d'un mètre cube environ, pour faciliter le transport. « Il faut trente mètres cubes de PET pour faire un ballot », note le directeur d'exploitation. Le tout est expédié chez différents repreneurs dans les pays limitrophes. Une quarantaine d'entreprises spécialisées récupère cette matière. Le recyclage des emballages plastiques suppose un seuil de rentabilité autour de 25 000 tonnes. Le Luxembourg n'en produit que 3 000. L'industrie locale ne peut donc pas traiter ces flux. La seule filière qui soit rentable ici, est celle de l'acier. Les résidus compactés sont acheminés chez Arcelor Mittal à Differdange qui utilise l'acier recyclé pour la production de poutrelles, de palplanches et de rails.



Un contrôle
manuel reste
indispensable



L'aluminium
compacté prêt
pour l'expédition

La masse de déchets d’emballage progresse plus vite que la population. Malgré la collecte et le tri, leur valorisation reste peu rentable

Le PET représente près d’un quart des déchets. « Parfaitement recyclable, il n’est pas encore recyclé à ce stade », précise Claude Turping chez Valorlux. Chez les repreneurs comme Paprec Plastiques en Bourgogne, la matière subit broyage, lavage, séchage et un tri supplémentaire. Les granulés obtenus se transforment ensuite en fil ou s’injectent dans des moules pour donner une nouvelle forme. Une partie revient même au Luxembourg : l’usine Plastipak de Bascharage fabrique ainsi des préformes et des emballages aptes au contact alimentaire.

Restent les résidus de tri, exclus des treize fractions recyclables : les « fines » (pièces trop petites), les plastiques noirs, les emballages composites comme les sachets de chips, emballages sandwich, dans lesquels un film plastique est collé sur du papier, ou certaines bouteilles dites full sleeve, les barquettes de viande, ou encore les résidus organiques. Le taux de refus atteint actuellement douze pour cent en moyenne dans le pays. « Sans disposer du détail par commune, on constate une qualité moindre des sacs issus des grandes villes », souligne le directeur de Hein. Il incrimine les modes de vie dans des immeubles marqués par « moins de contrôle social » : difficile de savoir qui a glissé « des cochonneries » dans un sac refusé. Malgré tout, Tobias Wilhelm juge le Luxembourg globalement bon élève, comparé à l’Allemagne ou à la France, où les refus atteignent parfois trente à cinquante pour cent. Ces déchets restants après tri sont envoyés chez Lamesch. Ils sont broyés, homogénéisés, puis transformés en combustible de substitution pour les cimenteries. On parle de valorisation thermique.

Tous les emballages ne constituent pas nécessairement une ressource. Derrière le mot « valorisation » se cache souvent une équation déficitaire. « Le circuit qui va de la collecte au tri, puis à la commercialisation du matériel, n’est pas un business rentable », insiste Claude Turping. Avec des coûts de collecte et de tri aux alentours de 600 euros la tonne, il faut investir cinq euros pour récupérer une matière qui se vend un euro en moyenne. Le PET ou l’aluminium se vendent bien, même si les prix fluctuent beaucoup : 520 euros la tonne pour le PET et 791 pour l’aluminium, actuellement. Mais d’autres affichent des valeurs négatives. Valorlux débourse 223 euros par tonne de film PE. « La collecte et le tri nous ont coûté 12 millions l’an-

« Il faut investir cinq euros pour récupérer une matière qui se vend un euro en moyenne. »

Claude Turping, Valorlux

née dernière. En gros, nous avons vendu pour 3 millions de matériaux. La différence provient des cotisations des membres », poursuit-il.

Croissance de la population, changement d’habitudes de consommation (essor du e-commerce, multiplication de la vente à emporter) et meilleure sensibilisation au tri : ces trois facteurs expliquent l’augmentation de la quantité de déchets d’emballage. Pour les réduire, il en va de la volonté politique aux niveaux européen et luxembourgeois.

La loi « Null-Offall-Lëtzebuerg », portée par l’ancienne ministre de l’Environnement Carole Dieschbourg (Déi Gréng) prévoyait notamment un système de consigne pour les contenants réutilisables et l’interdiction des emballages jetables dans les restaurants à emporter et les services de livraison. Le changement de majorité lui a été fatal. Plusieurs aspects contraignants de la loi ont été annulés ou reportés, comme l’interdiction des emballages jetables lors des manifestations postposée à 2026. Le nouveau Plan national de gestion des déchets et des ressources (PNGDR), en cours d’élaboration, est soumis à une enquête publique. Comme souvent avec les « plans », il affiche des objectifs ambitieux pour 2030 en matière de taux de recyclage pour chaque type de déchet, mais est relativement muet sur les moyens à mobiliser et les sanctions en cas de manquement.

La filière des emballages réutilisables demeure embryonnaire et ne conduit pas à une réduction notable des déchets d’emballage. Selon Zero Waste Europe, un tel système ne peut fonction-

ner que si les contenants restent faciles d’utilisation pour les consommateurs (accessibles, gratuits, disponibles) et peu contraignants pour les exploitants (pas plus de travail, de coût ou de stockage que les emballages jetables). « Le gouvernement précédent a négligé de préparer l’interdiction des articles jetables en mettant en place un véritable système de réutilisables en collaboration avec le secteur de la restauration, entre autres », écrit le Mouvement écologique dans son bulletin de janvier 2025.

Le projet pilote du gobelet Spin, lancé en 2023 par Valorlux a fait long-feu. « Tant qu’une alternative à usage unique gratuite est disponible et autorisée, le réutilisable a peu de chance de percer », admet Claude Turping. En revanche, il souligne le succès des Éco-sacs, lancés en 2004 : « Depuis son introduction sur le marché, le sac de course réutilisable a permis d’économiser 1,63 milliard de sacs en plastique à usage unique, contribuant ainsi à une économie de 11 126 tonnes de plastique ». On notera cependant que 2 millions de ces sacs (fabriqués au Vietnam) sont vendus aux supermarchés chaque année. Un chiffre stable qui correspond à trois par an et par habitant, bien plus qu’il n’en faut pour les réutiliser pendant les dix prochaines années. « Nous conseillons de vendre les grands modèles à 1,35 euro. Au-delà, les consommateurs risquent de se tourner vers le sac de dépannage à usage unique à quinze centimes. »

Pour l’avenir, la priorité consistera à minimiser la production de déchets à la source plutôt que de les traiter une fois qu’ils ont été créés. *Reduce* plutôt que *reuse* : ●

La marotte de Roth

III Pierre Sorlut

Le ministre des Finances veut ressusciter la loi Rau

Ce lundi dans *Le Quotidien*, Carlo Thelen se réjouit « que les choses bougent au Luxembourg ». Le directeur de la Chambre de commerce énumère les initiatives qui, à ses yeux, servent la compétitivité du Grand-Duché. Il évoque le projet de loi sur les *carried interest* déposé en juillet, un régime fiscal préférentiel qui ravira les gestionnaires de fonds alternatifs et tout l'écosystème lié. Carlo Thelen mentionne encore le crédit d'impôt start-up, un autre projet de loi émanant du ministère des Finances, celui-là avec des incitatifs fiscaux pour aider les *business angels*. Est enfin citée « la loi Rau reloaded », un autre chantier mené par Gilles Roth, sa marotte.

Lors de la réunion à Senningen des ministres des Finances germanophones, le 25 août dernier, Gilles Roth a relancé l'idée d'une loi qui favoriserait l'investissement dans les entreprises luxembourgeoises. « Nous pourrions faire une loi Rau reloaded où les gens bénéficieraient d'avantages fiscaux quand ils investissent leur épargne dans des fonds qui soutiennent ensuite les PME innovantes », a expliqué le ministre chrétien-social en prenant pour modèle la célèbre loi imaginée par le député CSV Fernand Rau. Voté en 1984, le texte voulait « favoriser les investissements productifs des entreprises et la création d'emplois au moyen de la promotion de l'épargne mobilière ». Mais ce régime, bien que populaire, n'a pas rempli ses objectifs. Il a mené à la création d'une poignée de fonds d'investissements dits « Rau » comme Luxavantage, distribué par la BCEE. Ces fonds ont attiré l'épargne locale en masse et permis d'alléger la charge fiscale des ménages... créant au passage une bulle à la Bourse de Luxembourg. Mais cet argent n'a que peu stimulé l'économie nationale, jugeait Alain Georges (patron de BGL) dans le *Land* au crépuscule de la loi : « Dans les faits, force est de constater que les Sicav Rau fonctionnent comme toutes les Sicav du monde, ne s'intéressant ni aux entreprises nouvelles ni à des sensibilités luxembourgeoises prononcées. »

La loi Rau a été éteinte par le gouvernement de Jean-Claude Juncker au tournant des années 2000. La Cour de justice des communautés avait identifié dans ce type de régime une atteinte à la libre circulation des capitaux. (Maintenant la loi Rau serait considérée comme une aide d'État déguisée.) La faveur fiscale a définitivement été abolie en 2005. Ce malgré un baroud d'honneur d'un certain Gilles Roth. En 2003, alors délégué du gouvernement devant les juridictions administratives, le haut fonctionnaire avait tenté de retarder le *phasing out* de l'avantage fiscal induit par la loi Rau. « Ce n'est pas pour jouer les prolongations mais pour faire appliquer les traités internationaux », avait prétendu Gilles Roth. En vain. Le dispositif a été cloturé à la date convenue.

Dans les rangs de l'opposition, en juillet 2022, le même Gilles Roth et son *Kolleg* Laurent Mosar ont proposé un texte de loi « pour relancer l'investissement dans l'entrepreneuriat durable et numérique ». Présentant la proposition à la Chambre, Laurent Mosar a parlé d'une « loi Rau reloaded » « An duerfir

proposiere mir eigentlech, op eng Success-story zrëckzekommen », introduisait le député chrétien social. Le binôme business du CSV souhaitait aiguiller l'épargne accumulée pendant la pandémie vers l'entrepreneuriat plutôt que l'immobilier, lequel bénéficie de la « préférence naturelle » des Luxembourgeois. La proposition de loi prévoyait un abattement de revenu imposable de 5 000 euros pour ceux qui avaient acquis des parts dans des PME liées « aux domaines durable et digital ». Les sociétés investies devaient en théorie se trouver dans l'espace économique européen. Condition *sine qua non* pour ne pas aller à l'encontre des préceptes du marché unique.

du passé. Pour l'investissement dans l'immobilier, l'amortissement accéléré (baissé par son prédécesseur Pierre Gramegna, DP) a été remis à son max de six pour cent. Pour l'investissement entrepreneurial, il a déposé le 4 avril un texte qui se rapproche de la loi Rau « pour rendre plus attractif l'écosystème luxembourgeois pour les jeunes entreprises innovantes en améliorant leur accès au financement ». Les *business angels* accèdent à un crédit d'impôt de vingt pour cent de la valeur de leur investissement pour un montant maximum de 100 000 euros par année d'imposition.

En principe, sont éligibles les investissements dans des sociétés basées dans l'espace économique européen. Mais le ministère des Finances a identifié une possible restriction à la libre circulation des capitaux. Celle-ci est « justifiée dès lors qu'elle poursuit un objectif reconnu d'intérêt général et si elle est proportionnée quant à l'objectif poursuivi. » Pour octroyer certains avantages fiscaux, les États-membres peuvent ainsi exiger un lien « suffisamment étroit » entre les entités bénéficiant desdits avantages et les activités qu'elles exercent. Et selon la jurisprudence de la CJUE, des contrôles fiscaux efficaces constitueraient aussi « un objectif légitime » à poursuivre. Pas question donc d'octroyer un avantage fiscal à une entité si l'ACD ne peut en vérifier la bonne utilisation. Il faudra donc *a minima* bénéficier d'un établissement stable au Luxembourg. Les mesures soutenant l'entrepreneuriat pourraient donc avoir une certaine indigénité.

Que cela soit en 2022 ou en 2025, la Chambre des salariés goûte peu ces principes de défiscalisation. « La législation fiscale luxembourgeoise privilégie (déjà) largement la détention du capital et les revenus en résultant », avait écrit l'institution présidée par Nora Back au sujet de la première tentative de loi Rau reloaded, regrettant au passage que l'impôt sur la fortune n'existe plus depuis 2006 et que les revenus des capitaux jouissent déjà de gracieuses exonérations. La CSL confirme dans son avis rendu le 27 mai. Elle concède que le régime pour les *business angels* est moins agressif que l'ancienne bonification d'impôts pour le capital-risque qui a été effacée en 2021 (un mécanisme trop compliqué à implémenter). Mais aux yeux de la chambre consultative, « il ne revient ni aux ménages contribuables, ni à l'État qui les représente, de garantir ou assurer la prise ou prime de risque de l'investisseur (dit) providentiel ». Enfin, la CSL souligne que le projet de loi n'a qu'un seul objectif : soutenir la croissance sans considération des « effets pervers induits par les innovations » qui bénéficient de ces aides. « Il conviendrait de mieux engager la responsabilité des innovateurs et de leurs investisseurs sur les conséquences à long terme de leurs projets et en poussant davantage vers des innovations sobres visant à lutter contre l'obsolescence, en faveur des innovations sociales, de la réparation ou de la circularité », conclut la CSL.

Pour l'heure, Gilles Roth envisage officiellement sa future loi Rau reloaded à l'aune de l'espace économique européen. Il s'est rendu à Paris le 5 juin pour lancer le label Finance Europe aux côtés de la France, de l'Espagne, de l'Allemagne, des Pays-Bas, du Portugal et de l'Estonie. Ce label ambitionne d'inciter les épargnants européens à investir davantage dans les entreprises du Vieux Continent. Les fonds qui investissent pour au moins 70 pour cent dans des actifs européens pourront également porter ce label. « Il revient aux États membres de décider des éventuelles incitations fiscales associées aux produits financiers » l'arborant, écrit le ministère des Finances au *Land*. La rue de la Congrégation ne communique ni sur le calendrier, ni sur la méthode d'indigénisation de l'outil (le cas échéant). L'approche pourrait être la même que pour la loi pour les *business angels*. ●



Le ministre Gilles Roth (CSV) chez Grosbusch en 2024

Au nombre de 40 000, les PME constituent l'essentiel du tissu économique luxembourgeois, avec 229 000 personnes employées. Dans son avis sur la loi Rau reloaded version Roth-Mosar, la Chambre de commerce se félicitait du mécanisme. Il pouvait concurrencer les régimes des pays alentours, le dispositif Madelin en France, le *tax shelter* en Belgique ou le programme *Assets* au Royaume-Uni. Mais pour les patrons, le plafond d'exonération était bien trop bas. Et de toute façon, la coalition Bettel-Lernert-Bausch a rejeté la proposition de Roth et Mosar car elle ne voulait notamment pas d'une mesure conçue « comme un pur outil d'optimisation fiscale pour les contribuables fortunés ».

Installé au gouvernement, qui plus est rue de la Congrégation, Gilles Roth a ressorti les recettes miracles (ou plutôt mirages)

Les mesures soutenant l'entrepreneuriat pourraient avoir une certaine indigénité

« Intérêt public »

IIII Pierre Sorlut

La CSSF permet la commercialisation des « war bonds » israéliens

Après des interpellations de parlementaires irlandais quant aux obligations de leur pays en matière de prévention du génocide, la Banque centrale irlandaise a délégué lundi l'admission du prospectus des obligations israéliennes à la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) au Luxembourg. La démarche est soutenue par le gouvernement israélien, accusé par de nombreuses ONG et des juristes internationaux de commettre un génocide dans la bande de Gaza. Contacté par le *Land*, le régulateur luxembourgeois minimise la portée de cette délégation. « Il convient de clarifier qu'en application des règles européennes en matière de prospectus pour valeurs mobilières, l'État d'Israël, en tant qu'État tiers, a choisi l'Irlande comme son État membre d'origine pour l'approbation des prospectus lui permettant de demander l'admission de valeurs mobilières (...) aux marchés réglementés européens et d'offrir ces valeurs mobilières au public en Europe en vue de financer une partie de son budget, » fait savoir le secrétariat général de la CSSF.

La Banque centrale d'Irlande « est et reste généralement compétente pour l'approbation de ce type de prospectus », précisent les services de Claude Marx. Il s'agirait en l'espèce d'une délégation d'approbation d'un prospectus « de base » à la demande d'Israël. Son examen se serait fait « conformément à la réglementation européenne en matière de prospectus qui se limite à déterminer si les informations figurant dans le prospectus sont complètes, cohérentes et compréhensibles ». « La CSSF ne s'engage pas en ce qui concerne l'opportunité économique ou financière de l'opération ou la qualité et la solvabilité de l'émetteur », précise-t-elle encore avant de conclure sur l'exercice de ses compétences « en toute indépendance ». Sollicité, le ministère des Finances souligne lui aussi « l'indépendance de la CSSF ». Il n'aurait même pas été informé en amont. Selon sa loi fondatrice, la CSSF (établissement public) jouit d'une personnalité juridique propre et d'une autonomie financière, mais demeure sous l'autorité du ministre des Finances.

Interrogée (deux fois) à ce sujet, la CSSF n'informe pas sur l'existence, ou non, d'une analyse juridique réalisée par ses soins sur une potentielle exposition du Luxembourg à un manquement à ses obligations en matière de prévention du génocide. La CSSF n'informe pas non plus sur d'éventuelles tractations préalables avec le Trésor israélien, ni

leur éventuel calendrier. Le quotidien israélien *Haaretz* indique que les deux responsables au ministère des Finances israélien « ont décidé lundi de transférer l'enregistrement des obligations à DCI, une société enregistrée au Luxembourg, une juridiction populaire pour la cotation d'obligations souveraines ». Or, le nouveau prospectus publié lundi, long de 147 pages (et qui a pour titre « State of Israel, Bond issuance programme »), renseigne deux promoteurs. L'un est Development company for Israel (International), une société basée à Londres, l'autre Development Company for Israel (Europe), basée à Francfort. Et la CSSF est bien citée comme « autorité compétente » pour ce prospectus informant sur de nombreuses obligations israéliennes (Mazel Tov Saving Bonds, Jubilee Bonds, Shalom Sabings Bonds, etc.). *Reuters* nomme ces obligations « diaspora bond », *Guardian* et le *Irish Times* « war bonds ». Dans son rapport annuel, le ministère des Finances explique que la guerre « contre le Hamas » (*Iron Swords*) a accru les besoins de financement. Les obligations distribuées à l'international, en monnaie étrangère, représentent quinze pour cent du portefeuille de dette israélienne.

« Ces obligations permettent au gouvernement Netanyahu de récolter des fonds privés dans toute l'UE pour son budget d'État. Ainsi, les fonds levés contribuent directement au financement des opérations militaires dans la bande de Gaza ou ailleurs et permettent la continuation d'une politique israélienne en violation flagrante avec le droit international », alerte déi Lénk cette semaine. Dès janvier 2024, la Cour internationale de justice a reconnu un risque plausible de génocide de la population palestinienne à Gaza. Le Luxembourg doit « prévenir tout risque de génocide et contribuer activement au respect du droit international », rappelle le parti de gauche. C'est exactement ce qu'a fait valoir un collectif de juristes irlandais en droit international (cité par *Irish Legal News*) au gouverneur de la Banque centrale d'Irlande fin août.

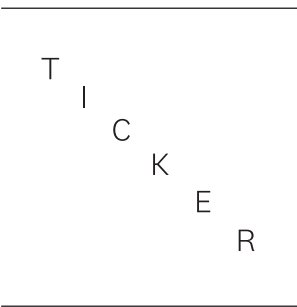
Sur *LinkedIn* lundi soir, plus d'une centaine de personnes likaient l'article sur le sujet partagé par *Luxembourg Times*, publication anglophone qui avait promptement repris les informations émanant de la presse irlandaise. « Well done to Luxembourg for showing leadership by keeping

politics aside », se félicite un dirigeant de société d'intelligence économique entre le Luxembourg et la Suisse. « Bravo to the CSSF », abonde Mark Pluszcz, directeur général de Mangrove, l'un des groupes pionniers du capital risque au Grand-Duché, et président de Wix.com, pépite du web basée à Tel Aviv. Nasir Zubairi, CEO de l'incubateur LHOFT (un partenariat public privé), rappelle lui que la « finance opère dans un cadre légal et réglementaire façonné par la politique qui a elle pour objectif l'intérêt public. « To suggest politics should be absent from finance is to advocate for a world where capital is free from scrutiny and divorced from consequence. That's an abdication of responsibility », écrit Zubairi dans un commentaire en réponse qui a recueilli son lot (84) d'appréciations. Selon sa déclaration de mission, la CSSF « conduit ses missions de surveillance prudentielle et des marchés dans le but de contribuer à la solidité et à la stabilité du secteur financier et ce, exclusivement dans l'intérêt public ». Dans un entretien à *Paperjam* en juin, le ministre des Finances Gilles Roth (CSV) vantait la « flexibilité et le pragmatisme de notre régulateur ». ●



Manifestation devant la CSSF ce jeudi midi

Collectives for Palestine



Übernahme offiziell

Dass die Echternacher Hightech-Firma Euro-Composites SA von der deutschen Schütz-Gruppe übernommen werden soll, ist seit Anfang dieser

Woche nach einer gemeinsamen Presseerklärung beider Unternehmen offiziell (*d'Land* hatte am 15.8 davon berichtet). Sämtliche rund 1 000 Arbeitsplätze bei Euro-Composites an den drei Standorten Echternach, Bitburg und Culpeper im US-Bundesstaat Virginia bleiben erhalten, die Führung von Euro-Composites auf ihren Posten. Schütz hat angekündigt, die „Marktposition von Euro-Composites in den kommenden Jahren durch

gezielte Investitionen in Innovation, Forschung und Entwicklung sowie den Ausbau internationaler Vertriebsstrukturen weiter zu stärken“.

Die Transaktion muss noch vom deutschen Bundeskartellamt genehmigt werden. In erster Linie ist die Übernahme eine Nachfolgelösung für den heute 91-jährigen Gründer von Euro-Composites Rolf Mathias Alter, sich nach mehr als vier Jahrzehnten aus dem aktiven Geschäft zurückzuziehen. Unter

ihm wurde Euro-Composites insbesondere zum Lieferanten ultraleichter Innenraum-Verkleidungen aus Verbundwerkstoffen für Eisenbahn-Passagierwaggons und Boeing-Passagierflugzeuge, aber auch Hubschrauber von Airbus und das amerikanische Kampfflugzeug F-35. Im Bereich Komposit-Werkstoffe ist auch Schütz tätig. Lag der Nettoumsatz von Euro-Composites 2023 bei 103 Millionen Euro, betrug er bei Schütz 2,5 Milliarden.

Sollte der neue Eigentümer einen Ausbau am Standort Echternach anstreben, könnte das zu einer Herausforderung werden. Euro-Composites ist hauptsächlich im nationalen Teil der Echternacher Industriezone ansässig, aber der ist voll. Im regionalen Teil, der von einem Gemeindesyndikat verwaltet wird, belege Euro-Composites 1,5 Hektar noch nicht ganz, sagt die Echternacher Bürgermeisterin Carole Hartmann (DP). „Dort könnten sie noch ausbauen.“ Einen weiteren



Hektar Fläche habe das Syndikat im Sommer ausgeschrieben. Er könne relativ schnell bezogen werden, es gebe aber viel Nachfrage. Allerdings „hatten wir als Gemeinde keinen direkten Austausch mit Euro-Composites über einen Ausbau“. PF

Celles qui sont restées

IIII Georges Canto

Ces entreprises occidentales qui résistent aux sanctions contre la Russie

Face à l'intransigeance de la Russie qui poursuit inexorablement la réalisation de ses objectifs de guerre (et bombarde massivement en tuant régulièrement des civils), l'UE a voté à l'unanimité le 18 juillet un 18^e paquet de sanctions depuis février 2022 et s'apprête à en proposer un 19^e dans les semaines à venir. Les opinions publiques affichent une certaine perplexité quant à l'efficacité de cette avalanche de mesures, les médias évoquant régulièrement la poursuite des achats d'énergie à la Russie ou le maintien de l'activité sur place de nombreuses entreprises occidentales. Mais pour ces dernières la situation est plus complexe qu'il n'y paraît.

Depuis le début du conflit, les sanctions internationales ont exclu les secteurs considérés comme essentiels pour la vie quotidienne de la population. Ainsi certains groupes occidentaux ont pu rester en toute légalité pour garantir l'approvisionnement des Russes en produits alimentaires et d'hygiène. C'est notamment le cas de PepsiCo (19 usines et un vaste réseau commercial sur place, 60 000 salariés au total), de Nestlé (huit usines), de Mars (aliments pour animaux et confiserie) ou de Mondelez (marques Milka, Oreo et Toblerone). Procter & Gamble exploite

toujours deux grandes usines qui fabriquent des lames de rasoir, des couches pour bébés, de la lessive et des produits d'entretien, et l'Oréal a maintenu en activité son usine de Kalouga, à 200 km de Moscou, où sont fabriqués des shampooings et colorations. La firme française continue aussi d'approvisionner le marché russe avec des « produits essentiels » fabriqués ailleurs.

Le secteur médical et pharmaceutique a également été exclu des sanctions, pour que la population ne soit pas privée de médicaments cruciaux pour la santé publique. Implantées en Russie depuis plusieurs années, la française Sanofi, la britannique AstraZeneca et la slovène Krka y possèdent des sites de production et des réseaux de distribution, tandis que l'allemande Bayer et la suisse FarmaMondo y ont une forte présence commerciale. La grande distribution n'a pas non plus été concernée par les sanctions, en tant qu'acteur-clé de la commercialisation des produits essentiels. C'est ce qui explique le maintien en Russie de la société française Auchan, qui y exploite environ 230 magasins, emploie environ 30 000 personnes, et réalise plus de trois milliards d'euros de chiffre d'affaires, affirmant ainsi œuvrer « pour le bien de la population du pays ».

Mais d'autres entreprises occidentales ont fait le choix de rester, alors même qu'elles ne produisent ni ne vendent des produits de base pour la vie quotidienne et que leurs secteurs d'activité sont parfois directement visés par les sanctions. Certaines opèrent sous leur nom, sans craindre le « risque de réputation » lié à leur présence en Russie. Parmi elles on trouve la société allemande Knauf, important groupe de production de matériaux de construction, notamment les plaques de plâtre, les isolants et les produits de finition. En Russie, elle occupe quelque 4 000 salariés sur quatorze sites industriels.

Dans le domaine des biens et services destinés aux ménages, Philip Morris International (PMI) qui produit notamment les Marlboro, première marque mondiale de cigarettes, dispose toujours

d'une usine majeure à Saint-Petersbourg. La société allemande New Yorker continue d'exploiter ses points de vente sur le territoire russe, offrant des vêtements et accessoires de mode à une large clientèle locale, et l'enseigne de bricolage française Leroy Merlin, qui appartient au même groupe familial qu'Auchan, compte environ 110 magasins en Russie, employant 43.000 personnes.

Le cas le plus étonnant concerne les banques occidentales toujours actives en Russie en dépit des sanctions concernant le secteur de la finance. L'italienne UniCredit, par ailleurs très présente en Europe de l'Est, conserve encore des activités dans la banque de détail et le leasing. Mais c'est surtout la filiale locale de l'autrichienne Raiffeisen Bank International (RBI) qui reste la principale banque à capitaux occidentaux encore active en Russie. D'autres ont choisi une stratégie plus subtile, opérant via des filiales ou des partenaires locaux ou étrangers, avec souvent de nouvelles marques ou enseignes, rendant parfois leur maintien difficile à détecter. Ainsi Coca-Cola commercialise toujours ses sodas via sa filiale de droit local Multon Partners. En juin dernier, le *Financial Times* a révélé que le groupe espagnol Inditex (enseigne Zara) avait opéré un départ en trompe l'œil du marché russe. Ses 245 magasins ont été repris par le groupe libanais Daher, qui n'est autre que son partenaire en affaires au Moyen-Orient et en Afrique depuis près de trente ans. Passés sous l'enseigne Maag, ils n'ont pas changé de décoration, et proposent des produits identiques à ceux de Zara. Le repreneur a reconnu faire appel aux mêmes sous-traitants et, chose curieuse, Inditex a apporté 57 millions d'euros au capital de son entité russe deux mois à peine avant de la céder à Daher à un prix « inférieur aux conditions normales de marché ».

Les sociétés occidentales toujours présentes en Russie, alors que leur activité tombe plus ou moins explicitement sous le coup des sanctions décidées par leurs pays d'origine, mettent systématiquement en avant des facteurs sociaux, comme la nécessité de protéger l'emploi, voire

la sécurité de leurs salariés locaux, envers lesquels elles disent avoir des « responsabilités ». En revanche, elles restent très discrètes sur les enjeux financiers, qui sont pourtant énormes. Le marché russe pèse lourd dans leurs résultats financiers. Chez Zara, la Russie contribuait à cinq pour cent du chiffre d'affaires (soit un milliard d'euros) et à 8,5 pour cent du résultat d'exploitation, des pourcentages voisins de ceux affichés par Philip Morris. Les ventes de Leroy Merlin en Russie se sont élevées à près de deux milliards d'euros en 2024, soit vingt pour cent de son chiffre d'affaires total (et 25 pour cent de son bénéfice). Knauf y a également engrangé près de deux milliards d'euros, soit douze pour cent de son chiffre d'affaires. Le record est détenu par la filiale locale de Raiffeisen, dont le bénéfice représente la moitié de celui du groupe.

Les sociétés occidentales sont montrées du doigt dans leurs propres pays pour des raisons éthiques et morales, car par le biais des impôts et des taxes leur activité alimente les caisses de l'État russe et donc son budget militaire. Une estimation basse mentionnait pour 2023 des versements de près de cinq milliards de dollars d'impôts, plus du quart de cette somme ayant directement été alloué à l'effort militaire russe. Un calcul plus large, portant sur 1 600 entreprises étrangères, aboutissait à un total cumulé de 21,6 milliards de dollars versés au fisc russe entre mars 2022 et décembre 2023. Sur les vingt premières contributrices, 17 étaient issues de pays soutenant officiellement l'Ukraine, notamment des États-Unis (1,2 milliard de dollars d'impôts) et d'Allemagne (700 millions). Plusieurs ONG ont mené des campagnes de boycott, par exemple contre Knauf, accusée de mener des chantiers en Ukraine occupée.

Sur place, les entreprises occidentales ont été plutôt maltraitées, en guise de rétorsion contre les sanctions. Dès septembre 2022, le gouvernement russe a en effet mis en place tout un arsenal juridique et administratif pour freiner leurs départs. Elles doivent obtenir une autorisation spéciale pour céder leurs participations financières ou leurs actifs industriels et commerciaux, ou simplement pour continuer à travailler. Dans certains cas des partenaires ou acquéreurs locaux ont été imposés ou suggérés. Ainsi début 2025, Auchan aurait reçu (et refusé) une offre de Gazprombank, géant gazier dirigé par le Kremlin. Le « coût de sortie » de Russie est devenu prohibitif, ce qui, au passage, a fourni un prétexte tout trouvé à celles qui rechignaient à partir.

Comme conséquence de ces tracasseries, toutes les firmes ayant choisi de rester en Russie ont dû réduire ou suspendre leurs investissements industriels ou commerciaux, comme les campagnes de promotion ou de publicité et le lancement de nouveaux produits. De nouveaux retraits sont annoncés, mais ne se sont pas encore concrétisés comme ceux de Knauf ou de Leroy Merlin, ainsi que ceux des banques Raiffeisen et UniCredit : elles ont déjà restreint leurs opérations et subissent de fortes pressions aussi bien de leur pays d'origine que des autorités russes, mais leur désengagement complet pourrait prendre des mois, voire des années en raison des obstacles réglementaires. Des voix se font désormais entendre pour élargir le champ des sanctions à des secteurs encore protégés pour des raisons « humanitaires » et pour durcir leur application envers les entreprises qui, bien qu'y étant déjà soumises, n'ont eu de cesse de les braver ou de les contourner. ●

Le quart des impôts payés par les multinationales occidentales servirait l'effort de guerre russe



Le conseil Affaires générales a voté le 18 juillet un nouveau train de sanctions contre la Russie

Altrimenti, une utopie en sursis

IIII Frédéric Braun

Dans un contexte de loyers exponentiels et de soutien institutionnel marginal, Diego Lo Piccolo continue de défendre une idée indépendante de la culture

Au bas des escaliers qui mènent au bar jouxtant la grande salle de spectacle, avec sa scène récemment agrandie, nous attend un homme élégant : pantalon blanc, pull bleu sans manches sur chemise blanche, barbe blanche soigneusement taillée, voix légèrement éraillée, silhouette un peu voûtée. Son nom évoque la petitesse, mais Diego Lo Piccolo entretient de grands projets — même s’il est modeste de stature. Avec Altrimenti, fondé en 2012 avec son épouse Carla, il a relevé un défi rare au Luxembourg : faire vivre un lieu culturel indépendant, sans subventions publiques (ou presque), fidèle à une ligne exigeante, à l’image de son directeur.

Cela ne signifie pas pour autant qu’il cultive le conflit ni qu’il cherche à provoquer. Diego Lo Piccolo est un homme discret, enraciné dans la tradition humaniste de la gauche italienne : antifasciste, solidaire des classes populaires, engagé avec constance. Sur les réseaux sociaux, son ton peut parfois se faire plus direct : face à ce qu’il qualifie sans détour de « génocide du peuple palestinien », il en appelle — ces jours-ci, pour ne citer qu’un exemple — aux artistes, associations et acteurs culturels à ne pas rester silencieux, à prendre position avec clarté.

Ceux qui ne partagent pas ses prises de position peuvent toujours venir en discuter en personne, dans son bureau. Une ouverture au dialogue qui contraste avec les critiques anonymes, souvent virulentes mais rarement prêtes à échanger. Et à ceux qui trouvent ses mots parfois excessifs, voire préoccupants, il répond sans colère, mais avec une conviction tranquille : il ne faut pas jeter le bébé avec l’eau du bain. « Rester unis est plus important », insiste-t-il, convaincu que l’impunité dont bénéficie Israël, doublée de l’inaction des gouvernements, risque de peser lourd, moralement, politiquement, collectivement.

Né à Padoue, dans le nord de l’Italie, Lo Piccolo ne se destinait pas d’emblée à une carrière artistique. Ses études, éloignées du monde de l’art, ne l’ont pourtant pas empêché de plonger très tôt dans l’univers de la création. D’abord attiré par la scénographie, il fait ses premières armes dans le domaine de l’animation, avant de s’installer à Paris, où il travaillera près de huit ans, notamment pour la société de production Gaumont. De retour en Italie, il fonde sa propre société de production et réalise un court-métrage institutionnel primé par la Confédération des industriels italiens. La suite le mène à collaborer étroitement avec la RAI, participant à de nombreuses coproductions italo-allemandes et franco-italiennes.

Il arrive au Luxembourg en 2000, un peu par hasard, sollicité pour redresser une société de production en difficulté. Mais cette étape imprévue sera décisive. « J’ai compris qu’on attendait trop souvent des artistes qu’ils soient aussi gestionnaires. Cela n’a aucun sens. Un artiste doit pouvoir se concentrer sur son art », confie-t-il. Une conviction profonde qui deviendra l’un des principes fondateurs d’Altrimenti : créer un espace où les artistes sont libérés des

L’avenir du lieu est aujourd’hui incertain. Le gestionnaire de l’Archevêché prévoit la démolition du site

contraintes administratives, afin de se consacrer pleinement à la création et à la rencontre avec leur public.

D’abord librairie, l’association a quitté la rue de la Faïencerie après quelques années à Limpertsberg avant de s’installer avenue Marie-Thérèse. Conçu comme un espace ouvert à la création, à la diversité et à la participation citoyenne, Altrimenti accueille concerts, pièces de théâtre, conférences, cours de musique, de danse, et bien plus. Mais l’avenir du lieu est aujourd’hui incertain : un projet immobilier baptisé Quartier Convict, mené par la société Lafayette SA — gestionnaire du patrimoine de l’Archevêché — prévoit la démolition du site. « Le bail est reconduit d’année en année, mais bientôt tout va être rasé », explique Diego Lo Piccolo. « Ils nous promettent un retour après reconstruction. Mais ce sera dans cinq ou six ans. Et Altrimenti ne tiendra pas jusque-là. » Côté Lafayette SA, on préfère entretenir le flou. Face au *Land*, le gestionnaire des biens terrestres de l’Église assure n’avoir « pas de nouvelles à communiquer à propos d’un éventuel projet de redéveloppement du site. Des études sont effectivement en cours, cependant, il n’y a pas encore d’agenda donc pas de projet de relocation des locataires ou d’initiatives de ce genre de notre part. »

À ses débuts, grâce à un partenariat avec le groupe Goeres (Hôtel Parc Plaza), Altrimenti bénéficiait d’un loyer modéré. Mais depuis que la gestion des lieux a été reprise par l’Église, le montant du loyer a explosé, passant « de 600 à 8 000 euros », déplore Lo Piccolo, soit une hausse de plus de 1 200 pour cent en dix ans. La relation avec l’administrateur actuel, Lafayette SA, se révèle également complexe. Aucun entretien n’est assuré, malgré un loyer jugé très élevé par l’association.

[...]

Diego Lo Piccolo, mercredi 27 août au Centre Altrimenti



Des années d'activités s'affichent sur les murs du bar

[Suite de la page 15]

Lafayette SA précise que le montant du loyer s'élève à « 6 600 euros par mois hors charges locatives (surtout pour les consommables) ». Elle rappelle également que la location comprend « une grande salle des fêtes, une petite salle, plusieurs bureaux ainsi qu'un emplacement de parking ». Il n'empêche qu'un tel loyer représente une charge difficilement soutenable pour une structure qui emploie sept personnes pour un budget annuel d'environ 500 000 euros. « Le ministère de la Culture nous accorde 30 000 euros, soit à peine cinq pour cent de ce budget. La Ville de Luxembourg nous donne mille euros (« subside spécial », Ndlr). Parfois, la fin du mois est très difficile... Donc il arrive que nous payions en retard, et souvent dans ces cas il faut impliquer les avocats », explique, assis derrière son bureau, Lo Piccolo.

Comme beaucoup d'acteurs du monde culturel, Altrimenti a traversé une période difficile durant le confinement. « Nous avons continué à payer le loyer. Alors que bars et restaurants bénéficiaient d'aides, les centres culturels et associations comme la nôtre n'ont rien reçu », se souvient le directeur. Lafayette SA aurait envisagé une action en justice contre l'association, mais le ministère de la Culture est finalement intervenu en accordant une aide ponctuelle de 10 000 euros pour le loyer. De son côté, le bailleur souligne qu'« aucune procédure judiciaire n'a été engagée et que le locataire a régularisé les arriérés liés à la période Covid ».

Face à cette précarité, Lo Piccolo revendique haut et fort l'indépendance d'Altrimenti, y compris vis-à-vis des subventions. Un choix qui, selon lui, donne tout son sens à leur action. « Nous sommes de véritables médiateurs culturels et la médiation ne peut pas être crédible si elle est financée par l'État. Un médiateur doit être indépendant. Sinon, ce n'est plus de la médiation. Chez Altrimenti, nous ne dépendons pas du pouvoir politique. Nous écoutons les artistes et les citoyens, puis nous essayons de transmettre leurs besoins aux institutions. Voilà la véritable médiation. »

Cette indépendance proclamée confère à l'association la liberté d'assumer des prises de positions politiques, comme l'intégration du drapeau palestinien à leur logo, un geste audacieux que peu d'acteurs culturels subventionnés osent aujourd'hui. Difficile de savoir si cette posture est liée à l'acte de vandalisme subi par Altrimenti dans la nuit du 6 au 7 avril? Des serrures ont alors été endommagées, rendant l'accès au

centre impossible. Interrogé par *L'Essentiel*, Diego Lo Piccolo a préféré ne pas tirer de conclusion hâtive, évoquant néanmoins un possible lien avec un article publié sur le site d'Altrimenti, qui appelait à « la paix, la justice, la liberté et l'amour » dans un monde marqué par « des frontières profondes entre riches et pauvres, blancs et non blancs, personnes au pouvoir et peuples opprimés ».

Le fondateur d'Altrimenti n'épargne pas le modèle culturel luxembourgeois, qu'il juge trop centralisé. « Ici, tout est formaté, institutionnalisé. La programmation vient d'en haut et le public subit. Chez nous, c'est l'inverse. Les gens viennent avec leurs idées, leurs projets, et le lieu vit grâce à eux. C'est ça, pour moi, la vraie fonction d'Altrimenti. » Selon lui, beaucoup d'artistes locaux pensent d'abord au financement, avant même de concevoir un projet. Une logique inversée, qui trahit une culture de l'assistanat plus que de la création.

Malgré plusieurs tentatives de dialogue, dont l'envoi d'un document intitulé « Repenser la culture » au ministère, Altrimenti n'a reçu aucun retour. Dans ce texte, Altrimenti appelle à un dialogue renforcé entre les institutions publiques et les tiers lieux culturels indépendants. Il souligne l'importance cruciale de ces espaces, qui favorisent la participation citoyenne, l'innovation artistique et la diversité culturelle, tout en restant autonomes. Face aux défis économiques et à la précarité de ces structures, l'auteur plaide pour un soutien

Lo Piccolo rêve désormais de créer un véritable « village de la culture », inspiré de la configuration des places italiennes

concret et adapté des pouvoirs publics, incluant financements, reconnaissance officielle et accompagnement. L'objectif est de construire une collaboration équilibrée qui permette à la culture de rester accessible, vivante et ancrée dans les réalités sociales, économiques et politiques actuelles.

« Le mot 'tiers-lieu' est aujourd'hui dévoyé. Il ne peut pas être décrété par les institutions. Il doit émerger d'un besoin collectif », estime Diego Lo Piccolo. Il observe avec consternation la création de toute pièces de tiers-lieux par d'en haut. Et de citer l'échec de certains projets lancés dans le cadre d'Esch2022, ou encore la transformation des Rotondes, à Bonnevoie, après l'entrée de la Ville dans le comité de direction. Il pense que l'âme du lieu se serait perdue. Avec 200 à 300 demandes d'artistes européens et internationaux par an, Altrimenti est devenu une véritable plateforme culturelle à rayonnement transfrontalier. Mais faute de moyens, seule une minorité des projets peut être accueillie.

Lo Piccolo rêve désormais de créer un véritable « village de la culture », inspiré de la configuration des places italiennes, où cinéma, théâtre, restauration, ateliers et rencontres cohabiteraient. Un projet ambitieux, pour lequel un terrain a été évoqué (dans le cadre d'un complexe immobilier), mais à des prix encore inaccessibles. Récemment Altrimenti a créé une société à responsabilité limitée (Sàrl) nommée Altrimenti Services. Cette initiative, lancée en avril 2024, gèrera les aspects commerciaux et opérationnels de ce futur tiers-lieu culturel ambitieux, incluant des espaces pour des concerts, des expositions, des résidences, des projections, ainsi que des activités commerciales telles qu'un bar ou un restaurant. Le capital de cette société est destiné à soutenir le fonctionnement des trois premières années du projet, qui pourrait accueillir entre 120 000 et 150 000 personnes par an, contre environ 55 000 actuellement.

Cette démarche soulève des interrogations sur la cohérence entre les valeurs de l'asbl, qui prône une approche non commerciale de la culture, et la création d'une structure à but lucratif. Certains observateurs pourraient y voir une contradiction, voire une dérive vers une logique marchande. Pourtant, les responsables d'Altrimenti insistent sur le fait que cette Sàrl est un outil nécessaire pour pérenniser le projet culturel sans compromettre l'indépendance artistique de l'association. Ils soulignent que la société permettra de gérer les aspects commerciaux tout en maintenant l'asbl focalisée sur sa mission culturelle et sociale. ●

Un art du partage

IIII Loïc Millot

Au Grand Palais à Paris, une exposition célèbre l'amitié entre Pontus Hulten, Jean Tinguely et Niki de Saint Phalle

Tout commence sous les auspices de Kasimir Malevitch. D'abord un film expérimental qui s'amuse à faire danser de petits carrés sur différents aplats de couleurs (*X*, 1954). Puis une très belle huile dans une même veine abstraite, constituée de lignes zigzagantes aux tons harmonieux (*Les Pièces dormeuses*, 1956). Au cours des années 1940 et 1950, parallèlement à sa formation en ethnographie et en histoire de l'art, Pontus Hulten (1924-2006) entreprend une carrière artistique. Carrière qu'il abandonne cependant lorsqu'il découvre le travail de Jean Tinguely (1925-1991), dont il comprend l'aspect novateur au point d'en devenir, par la suite, l'infatigable promoteur. Un tableautin de la même époque dévoile l'intérêt de Tinguely pour Malevitch : à l'aide de lames de métal qu'il fait tourner sur un support en bois, le Suisse compose en 1954 *Méta-Malévitch*. *Relief méta-mécanique*, un hommage autant qu'une tentative de dépassement du fondateur du suprématisme.

Un an après sa rencontre avec Tinguely, Pontus Hulten l'invite à exposer au sein de la galerie Samlaren de Stockholm. Celui qui se définit comme un fabricant de « machines inutiles » produit ses œuvres in situ, au sein des locaux d'une revue étudiante suédoise. À cette occasion, Hulten rédige pour la revue *Kasark* le premier article de fond dédié à l'œuvre de Tinguely, où il salue l'introduction du mouvement dans les arts plastiques et inscrit l'œuvre de l'artiste dans une tradition allant des futuristes à Marcel Duchamp, en passant par Alexandre Calder et Bruno Munari. De son côté, Tinguely rejoint Paris à l'hiver 1954-55 en compagnie de sa femme Eva Aeppli. Le couple s'installe impasse Ronsin, creuset d'artistes de toutes nationalités où exerce par exemple le sculpteur Constantin Brancusi. Puis c'est au tour de Niki de Saint Phalle (1930-2002), qui sort d'une période de dépression au cours de laquelle elle était cantonnée au mannequinat publicitaire, de faire en 1956 son entrée dans ce lieu insolite. Débute en 1960 une relation amoureuse entre Saint Phalle et Tinguely, qui aboutit à une longue col-

laboration artistique sous le patronage bienveillant de Pontus Hulten. De cette période déterminante, l'exposition du Grand Palais montre *Métamatic n°17* (1959), l'une des premières machines à peindre que Tinguely conçoit. L'artiste délègue à la machine ce qui lui revenait traditionnellement, atteignant ainsi une forme d'autonomie esthétique jamais atteinte auparavant. Animé par un moteur à essence, un bras au bout duquel se tient un pinceau s'agite nerveusement, griffonnant sur un rouleau de papier de plusieurs mètres qu'une paire de ciseaux mécaniques vient au fur et à mesure sectionner. Le résultat étonne : on songerait presque à une composition de Cy Twombly, si l'on en ignorait la démarche. La pièce est acquise par le Moderna Museet de Stockholm, où Hulten est nommé directeur en 1963. À côté de cette œuvre figure *Gismo* (1960), l'une des machines ayant participé au défilé mécanique qui s'étendait de l'impasse Ronsin à la galerie des Quatre saisons, où Tinguely faisait l'objet d'une exposition. Un extrait de film consigne cette étonnante parade ainsi que l'intervention de la police qui tente, tant bien que mal, de l'encadrer.

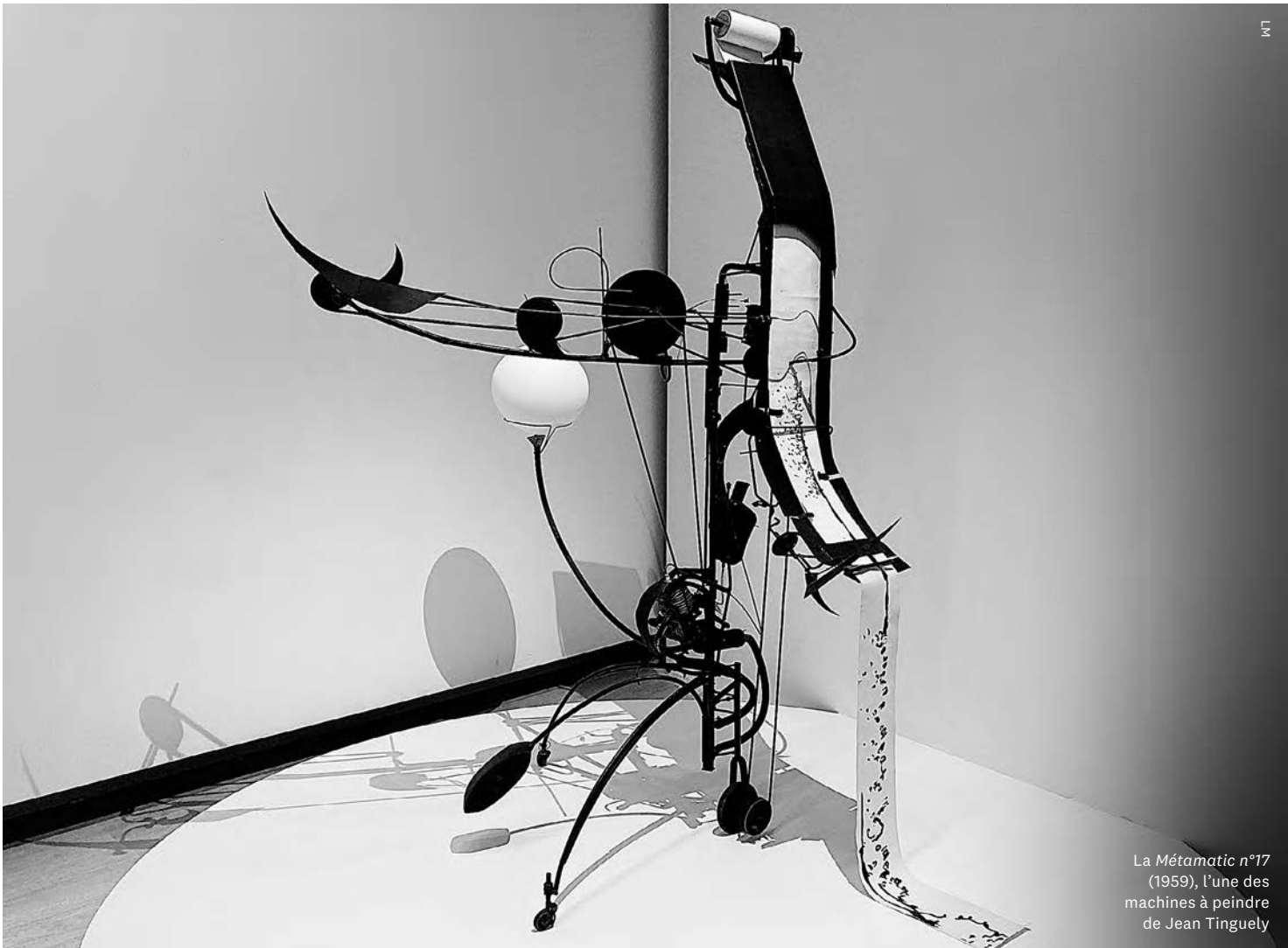
L'année 1960 est marquée par deux autres expériences importantes, à commencer par l'*Hommage à New York* (1960) que Tinguely conçoit au terme de son séjour américain. Une œuvre construite pour... s'autodétruire. Il ne reste que deux roues et un klaxon à contempler. C'est aussi cette année-là que Tinguely commence à employer des matériaux de rebut et de la ferraille, ainsi qu'en témoigne *La Porte* (1960), tandis que Niki de Saint Phalle s'apprête à se lancer à corps perdu dans la célèbre série de ses *Tirs* à la carabine et dont deux reliefs en plâtre sont réunis dans l'exposition (*Tir*, séance 26 juin 1961). Renversant l'association du fusil à la masculinité, l'artiste fait feu sur des poches de couleur en vue de « faire saigner la peinture ». À ses côtés, on observe une très belle sculpture végétale éclairée façon guinguette (*Sans titre*, 1980), une pièce appartenant à Pontus Hulten. L'un des attraits de l'exposition consiste à voir les machines

de Tinguely s'activer. Une fois mises en branle, elles surprennent le visiteur, prennent vie devant lui, assurant un caractère ludique et spectaculaire à l'exposition. Un humour souvent grinçant, sous-tendu par une critique sociale portant sur le devenir-machinique des hommes au sein d'une société ressemblant elle-même de plus en plus à un système mécanique. Ainsi, ce *Bal des pauvres* (1961), où des objets quotidiens sont suspendus au plafond : chemise de nuit, marmite, prothèse de jambe avec un bas rouge. Niki de Saint Phalle est aussi trop souvent réduite à un univers pop coloré et devenue malgré elle une icône du merchandising, alors que ses œuvres manifestent un certain désarroi sur la condition féminine.

L'exposition accorde une large place aux installations monumentales. Ainsi de *Hon* (1967), immense femme enceinte couchée sur le dos dont l'accès se fait par le vagin, sorte de préfiguration des *Nanas*. À l'intérieur de *Hon* se trouvaient un cinéma, une cabine téléphonique, un toboggan, un bassin de poissons rouges. Après plusieurs semaines d'exposition, l'œuvre fut détruite afin de ne pas intégrer le circuit commercial ; seuls quelques vestiges en ont été conservés. Autre ouvrage collectif important, qui repose encore dans la forêt de Fontainebleau et que Tinguely accomplit au terme de sa vie, le *Cyclop*, sculpture de 22 mètres de haut recouverte de miroirs qui aura nécessité le concours de Saint Phalle, mais aussi de Daniel Spoerri, Luginbühl, Rico Weber, Eva Aeppli.

Pontus Hulten illustre une période faste d'audace institutionnelle, avant l'ère des apparatchiks et du conformisme. En dépit de sa nationalité suédoise, il devient en 1977 le premier directeur du Centre national d'art et de culture George Pompidou (que l'on n'appelait pas encore Centre Pompidou). Pour le Forum de la nouvelle institution, il invite Saint Phalle, Tinguely et Bernhard Luginbühl à réaliser un projet ludique et spectaculaire, *Le Crocodrome de Zig & Puce*, un train fantôme dans lequel le public peut pénétrer. Une expérience qui désacralise l'art et insuffle une joyeuse anarchie au sein de l'établissement. Après cinq ans à la tête du Centre Pompidou, Hulten a travaillé à Los Angeles, Venise, et Bonn avant de terminer sa carrière au Musée Tinguely de Bâle. Un projet de musée voulu par Saint Phalle, légataire de l'œuvre de Tinguely, pourtant contre l'avis de Tinguely, qui souhaitait voir ses œuvres reposer dans un « anti-musée ». ●

Exposition Niki de Saint Phalle, Jean Tinguely, Pontus Hulten, jusqu'au 4 janvier au Grand Palais à Paris



T
A
B
L
O

PATRIMOINE



Le moulin de la colère

L'arrêt de bus Wandmillen sur la route d'Arlon devra-t-il être renommé ? Le moulin à vent qui lui donne son nom, situé sur le site du Centre Hospitalier, est menacé de destruction. L'hôpital construit actuellement son nouveau bâtiment d'une valeur de 800 millions d'euros. Le moulin, construit au milieu du 19^e siècle ferait obstacle à l'accès futur des ambulances. Les ministres Deprez à la Santé (CSV) et Thill à la Culture (DP) répondent ensemble à une question parlementaire de Djuna Bernard (Déi Gréng) en regrettant le manque de coordination dans ce dossier.

Le ministère de la Santé considère que le maintien du moulin réduirait d'un tiers l'accès des ambulances et l'espace vers le hall des urgences. Arguant des plans « nombreuses victimes » ou des besoins en cas de pandémie, Martine Deprez rappelle que la Commission permanente du secteur hospitalier a avisé positivement le projet, avec le hall d'urgence agrandi, sans le maintien du moulin.

Les défenseurs du patrimoine cherchent des solutions. Le bâtiment est inscrit à l'inventaire supplémentaire de l'Institut national du patrimoine architectural depuis 2002 sans être classé monument national. Il ne subsiste que deux moulins à vent (l'autre est à Niederwiltz). Un déplacement pierre par pierre, avec une reconstruction à un autre endroit, a été évoqué par Eric Thill, sans précision sur l'emplacement. FC

CARNET NOIR

Annick Herbert,

veuve d'Anton Herbert, est décédée le 28 août à l'âge de 85 ans. Le couple comptait parmi les collectionneurs les plus connus de Belgique. En 2000, le Casino Luxembourg avait accueilli une partie de cette collection radicale dans une exposition qui a fait date. Des artistes de renom tels que Daniel Buren, Gilbert & George ou Lawrence Wiener étaient présents au vernissage. Annick Herbert était aussi la sœur de Francis Van Maele, fondateur des éditions Phi. La Fondation Herbert de Gand poursuivra le travail de ses concepteurs. FC



Kraton lässt Camden beben

IIII Claire Barthelemy

Die luxemburgische Post-Doom Band tourte durch Großbritannien, um ihr erstes Album zu promoten. Kraton traf dabei auf leidenschaftliche Metalheads

Vergangen Freitagabend fand in Camden der gewohnte Wochenend-Übergang statt: Cafés räumten ihre Klappstühle ein, Läden schlossen ihre Türen und viele Touristen, vor allem Familien, machten sich wieder auf den Weg zur Tube. In den Straßen Camdens, berüchtigt für sein eklektisches Nachtleben, wird die Musik nun lauter. Aus einigen Pubs strömen Gitarrenriffs und Drum-Wirbel von Bands, die gerade ihre Soundchecks durchführen.

Die Mitglieder der luxemburgischen Post-Doom Metal Band Kraton unterhalten sich an einem Tisch im Devonshire Arms, einem bekannten Metal Pub, in dem sie an diesem Abend auftraten. Aus den Lautsprechern dröhnt düsterer Metal, in einer Lautstärke, bei der man sich nett unterhalten kann.

Wir brauchen die Musik, um Dinge zu verarbeiten

„Wir wollten schon seit längerem eine kleine Tour machen, mit vier bis fünf Konzerten“, sagt Véronique Conrardy, Schlagzeugin. Um diese zu organisieren, suchte sie Kontakt zu anderen Musikern, ganz nach dem altbewährten Do-It-Yourself Motto des Rock'n'rolls, aber mit Hilfe sozialer Medien. Schließlich fand sie eine Facebook-Gruppe für tourende Underground Bands. Deadwave Records, ein Musikverlag samt Booking-Agentur in Margate, im Südosten Großbritanniens, war bereit, die Band zu buchen. „Soziale Medien machen es einfacher, doch es gibt auch viel Konkurrenz, weil quasi jeder Zugang hat“, sagt Véronique Conrardy. Sie versicherte sich auch, dass es sich bei Deadwave Records um seriöse Leute handelt. Denn Beispiele von Betrug kennen die Musiker aus ihrem Umfeld. Der Gitarrist Jacques Zahlen erinnert sich an eine Band, die hohe Summen an einen Booker zahlte, ohne dass er jedoch alle versprochenen Konzerttermine organisierte. „Solche Sachen können immer noch passieren“, sagt er.

Doch für Kraton lief alles bestens. Die Band trat vor dem Konzert in London bereits in Bristol und Newport auf. Ein zweites Konzert in London musste abgesagt werden, doch Deadwave Records konnte die Band noch kurzerhand in einem Lineup in Ipswich unterbringen. Von Kultur:LX erhält Kraton finanzielle Unterstützung, und in einem Workshop über DIY-Touring, der in der Rockhal veranstaltet wurde, lernten der Sänger Mike Bertemes und Véronique Conrardy einige Tipps für ihre Tour.

Zusammen mit dem Bassist Patrick Kettenmeyer und dem Gitarrist Ken Poiré haben Jacques, Véronique und Mike im November *Monolith* veröffentlicht, ihr erstes professionell aufgenommenes Album. Die Band, die es bereits seit 2011 gibt, hat mit diesem Longplayer einen Stilwech-

sel angekündigt, den die Musiker über Jahre verfeinert haben.

Die neuen Stücke enthalten mehr „cleane Teile“, also solche, wo Gitarren unverzerrt bleiben, so Jacques. „Unsere Musik ist jetzt experimenteller als in unserer Anfangsphase, wo es halt klassischer Death Metal der 90-er war“, sagt er. Kraton wird oft dem Post-Doom Metal zugeschrieben, einem atmosphärischen und melancholischen Metal-Genre, das Elemente aus Post-Rock und Stoner Rock aufgreift. Bei einigen Bands des Genres hört man sogar Folk-Elemente heraus.

Die Songtexte, die Sänger Mike Bertemes schreibt, handeln von Verzweiflung, Angst und Trauer. „Für uns ist Kraton eine starke Form der Therapie. Es sticht viel von uns selbst in der Musik. Wir brauchen die Musik, um Dinge zu verarbeiten“, erklärt Jacques.

Im Gegensatz zum klassischen Metal, in dem das Image des „tough guy“ oft immer noch dominiert, geht man im Post-Metal und Post-Doom offener mit seinen Gefühlen um, sagt Jacques. „Die Gesellschaft hat sich verändert, Menschen sind reflektierter und wollen auch andere Sachen thematisieren.“

Metal ist immer noch ein Nischen-Genre, was auch bedeutet, dass die Möglichkeiten für Live-Auftritte zuhause begrenzt sind. „Wer zugänglichere Musik macht, kann auf einer Fête de la Musique oder einer Scout-Kirmes spielen. Metal hat sein eigenes Publikum und da ist man in Luxemburg sehr schnell durch“, sagt Jacques. In Sachen Touren ist die luxemburgische Metalszene trotzdem unermüdlich. Man spielt halt sehr viel im Ausland. „Wir sind gezwungen, über die Grenzen hinweg zu gehen, und das ist auch gut so.“



Kraton auf der Bühne in Camden

Dabei kommt es natürlich vor, dass man als unbekannte Band im Ausland in kleinen Lokalen vor wenigen Menschen spielt. Die Konzerte, die Kraton in Bristol und Newport spielten, fanden an Wochentagen statt und waren eher spärlich besucht. Doch Metalheads sind leidenschaftliche Musikfans.

„Das Feedback der Leute, die da waren, war extrem positiv“, sagt Jacques über den Auftritt in Bristol. „Außerdem weiß man nie, wer im Publikum ist“, so der Gitarrist, der bereits Nachrichten von Leuten erhielt, die Kratons Musik nach dem Konzert begeistert an Freunde weitergeschickt haben. „Ein deutsches Paar, das da war, hat uns nach Rostock eingeladen“, erzählt Véronique Conrardy.

Die Erwartungen für das Konzert in London waren groß. „Vier Bands, Camden, Freitagabend – das musste alles helfen“, sagt Jacques. Der freie Eintritt und der Ruf des Dev als freundlicher und inklusiver Metal-Pub führten dazu, dass das Lokal gut gefüllt war.

Kratons Auftritt war höchst professionell. Die Band benutzte ein In-Ear-Monitoring System, das es den Musikern ermöglicht, ihr Set per Kopfhörer abzuhören und präzise abzumischen. Der Sound war für ein Pub-Konzert demnach erstaunlich klar. Mike Bertemes drückt seinen Schmerz mit Leidenschaft aus, sein Growl-Gesang zeugt von extremer körperlicher Hingabe. Die Zuschauer waren sichtlich in die düster-atmosphärische Welt der Band eingetaucht, manche headbangen.

Das Konzert in London hat sich für die Band gelohnt. „Wir sind sehr zufrieden, es hat großen Spaß gemacht“, schrieb Jacques am Abend nach dem Konzert. „Wir haben tolles Feedback bekommen und noch viel Merch verkauft.“ ●

MAUX DITS D'YVAN

« Aus den Treipen »

IIII Yvan

C'est donc avec ses tripes que Léon Gloden rameute ses troupes. N'a-t-il pas avoué dans une récente interview à nos collègues de RTL faire sa politique « aus den Treipen eraus » ? Pour celui qui se présente comme le porte-parole de la « majorité silencieuse », cela risque pourtant de faire des bruits. Notre *Innenminister* se définit donc comme *Innereieiminister*, ces abats que Wolfram Siebeck, le regretté critique gastronomique de *Die Zeit*, qualifiait avec son humour coutumier de *Igittereien*. Un humour qui manque singulièrement au *Mann für's Grobe* de Frieden, il se serait aperçu, comme le dernier des proctologues, que des tripes ne sortent que du vent et ce que les esprits délicats appellent « le mot à cinq lettres ». Ce qui caractérise, insinuent certaines âmes constipées, les agissements de notre homme qui expulse sa politique comme il expulse les étrangers. C'est avec un tonitruant « Merde alors ! » que Jean Asselborn lui proposerait volontiers un toilettage de ses projets.

À quand une pétition pour interdire les pets en politique ? Et un appel à boudier ce boudin ? À trop faire l'andouille, Gloden a oublié la maxime d'Edouard Herriot qui, en tant qu'ancien maire de Lyon, s'y connaissait en politique comme en gastronomie. Il confiait, à qui voulait bien l'entendre, que « l'andouillette c'est comme la politique, ça doit sentir la merde, mais pas trop ! » Sage leçon que l'agité de la Moselle devrait méditer, lui dont les coliques sont une aubaine,

La politique
pauvre de Gloden
s'apparente à l'arte
povera de Manzoni

ein gefundenes Fressen, pour le chroniqueur, qui restait quelque peu sur sa faim avec la prédécesseure du ministre qui faisait da la politique avec sa tête, qu'elle avait d'ailleurs fort bien faite. En donnant la chasse aux mendiants, Léo charcute l'État de droit, mais loin de moi l'idée que sa politique est une *grouss Sauerei*, car, tous les gastronomes le savent, dans le cochon tout est bon. Le Conseil d'État a d'ailleurs bien tripatouillé

cette loi encore toute fraîche et fumante, sortie tout droit du sphincter ministériel.

Nous savons peu de choses des préférences culinaires du Mosellan à part, bien sûr, son amour pour le jus de son pays, mais dans un clip mijoté par ses cuistots de la communication, il avoue que ses penchants en matière de culture le conduisent, parfois loin, dans les savoureux concerts du violoniste André Rillettes. Nous sommes loin de la *Tafelmusik* d'un Georg Philipp Telemann. Nous cacherait-il que sa pauvre politique s'inspire de *l'arte povera* cher à Piero Manzoni qui expose sa *merda d'artista* dans les musées du monde entier ? Ou alors des fumantes *Cloaca* de Wim Delvoye qui embaumaient le Mudam avec leurs déjections signées Lea Linster ?

Certains sociologues et médecins, et non des moindres, comparent les villosités de l'intestin avec les circonvolutions du cerveau. J'épargne à l'ancien maire de Grevenmacher la vieille locution luxembourgeoise qui rapproche elle aussi les deux organes, me bornant à lui conseiller de prendre juste quelques milligrammes de lopéramide afin que sa politique ne se termine en eau de boudin. Ce morceau de roi qui reste un des joyaux de la cuisine luxembourgeoise dont un fumeux vieux diction révèle le secret. Elle doit être « *schwaarz wéi der Deiwel a fett ewéi e Paaf* ». Exactement le genre de politique que ce ministre étronne à l'intention de ses électeurs repus. ●

LËTZEBUERGER APHORISMEN (5)

Nokucke kascht näischt

Nokucke kascht näischt, soen se. Dat ass haut net méi wouer. Ebe grad d' Nokucke kascht eppes – zumools, wann een et ob eis haiteg Fräizäit-Aktivitéit bezitt. Du brauchst fir alles en Entréesbilljee, en Abonnement, e bezuelten Zougang. Sief et fir e Concert, en Theaterstéck, e Film, e Streaming-Déngscht ouni Reklamm oder fir de Fernseh doheem. Et gött awer e puer Ausnamen: Table-Ronden zum Beispill, a Liesungen. Déi si gäre fir näischt.

Vum Prinzip hier fannen ech dat iergendwéi gutt, mä leider geschitt et dacks aus deene falsche Grënn. Nämlech aus Angscht virun eidele Säll, aus mangelndem Selbstvertrauen, an enger komplett internaliséierter kapitalistescher Mentalitéit: Wat net genuch Publikum ulackelt (also eng moosbar Quantitéit), dat ass näischt wäert. Dat heescht, d' Organisateurë wëllen sech déi wéineg Leit, déi sech dofir interesséieren, net och nach mat Entréesbilljeeë vergraulen. Au contraire. Vill Veranstalter menge souguer, d' Leit no Liesunge musse mat Schnittercher an engem Patt entschiedegen ze mussen. Eng ganz gelungen, laang gepflegte Gewunnecht vu gewëssen Haiser an Institutiounen. (Déi Haiser natierlech rausgeholl, déi en ëffentlechen Optrag hunn, a guer keng Entrée verlaangen dierfen.)

Dobäi vergiessen si leider eppes Fundamentales: Besonnesch hei zu Lëtzebuerg maachen d' Kulturschafender, wa mir mol éierlech sinn, gréisstendeels Programm/Owesbespaassung fir eng ganz besonnesch Schicht vu Pensionéierter. An déi hu Frick. Genuch

Frick. Bei de gratis Liesunge verstinn ech d' Logik also guer net. Eng Entrée géng dat Ganzt opwäerten, net manner attraktiv maachen. Déi Leit, déi sech eeschthaft dofir interesséieren (Gott weess, ech si fir all eenzelne vun hinnen dankbar), wiere bestëmmt bereet, eng Entrée ze bezuelen. Wa se – wuel verstan – eppes gebuede kréien. An zwar eng gutt Liesung. Och do kënnen mir mol éierlech sinn: Dat ass längst net bei all Auteur de Fall; datt si hier eegen Texter manéierlech virliese kënnen.

Ma souguer déi, déi et gutt maachen, mussen domadder liewen, datt hier Déngschter weder eescht geholl ginn (an dowéint och net fair bezuelt ginn), nach – réng fir sech geholl – duer ginn. Nieft den Entschiedegungs-Schnittercher a dem Wäin, ass et haut nämlech och Usus, Liesunge mat musikalescher Begleedung/Ënnerbriechung unzebidden. An an der Reegel ginn d' Museker dann och nach besser bezuelt ewéi d' Auteuren. Witzeg, gell. Also ech ka jiddereen, deen et nach net probéiert huet, nëmmen encouragéieren op Liesungen ze goen: Et lount sech. Also, fir jiddereen, bis ob den Auteur. Ech hu scho méi wéi eng Kéier dorobber higewisen.

De Ministère ass do iwwregens och net besser – ech soe just Frankfurter Buchmesse, wou gigantesch Zomme fir de Stand, de Catering, d' Hoteller, ananan drop ginn, den Auteure fir hier Liesungen awer nëmmen den absolute Minimum gebuede gött. Soit. Mir Schrëftsteller wieren eis och net. Mir kucken där ganzer Saach no – ëmmerhi fir näischt. ● NORA WAGENER



SHORT STORY

Kontrolle

IIII Claire Schmartz

Jedes Auto hat seinen eigenen Geruch. Nicht nur nach seinem Besitzer, wozu das Auto benutzt wird oder wie darin gelebt wird. Nicht nach der Fabrik oder nach Plastik, sondern nach etwas, das tiefer reicht. Unter all dem liegt der Geruch der Gefühle, die darin ausgestanden wurden. Beim Einsteigen, als er dich abgeholt hat, hattest du es noch nicht bemerkt. Du warst zu aufgeregt. Oder vielmehr vorfreudig, voller Fantasien. Dafür hatten sich andere Dinge eingebrannt. Seine Augen, sein schiefes Lächeln. Die Hand der Fatima am Rückspiegel mit ihrem milden Blick, die Reisekarten unter der Sicherheitsweste in der Beifahrertür. Vielleicht hast du nur seinen Geruch bemerkt, als ihr euch zur Begrüßung umarmt hattet, fest in die Arme geschlossen habt, sein kratziges Kinn an deiner Wange. Das Gefühl seines Haars unter deinen Fingern. Das Auto schnurrt über die Fahrbahn, leise spielt die Musik. Ihr schweigt und schaut geradeaus, auf die langen Schneisen der Scheinwerfer auf der Straße, die verheißen: weiter, weiter. Das erleuchtete Innere des Autos ist euer Kokon in einer Welt, die so spät am Abend nurmehr aus vorbeifließenden Lichtschimmern und schwarzen Umrissen besteht. Du denkst an das Kino. Nicht an den Film, sondern an das Gefühl, als sich eure Unterarme auf der Lehne berührt haben. Tastend, aber mit Absicht. Wie sich eure Hände ineinander verhakt haben, sein Daumen auf deiner Handfläche. Du drehst dich zu ihm, ohne ihn direkt anzusehen. Du widerstehst dem Drang, ihn anzufassen. Du lehnst dich zurück und lächelst. In Gedanken versunken. *Morning found us calmly unaware.* Dann bemerkst du es. Wie fremd die Lichter auf der Straße plötzlich geworden sind, wie sich die Schatten am Rand deines Blickfelds verziehen wie Gesichter, die sich abwenden, sobald man sie ansieht. Das Flackern, das hinter euch auftaucht. Als das Blaulicht mit einem Mal vom Aufheulen einer Sirene begleitet wird, wird dir bewusst, dass das Polizeiauto euch nicht überholen wird. Es gilt euch. Er war bereits langsamer geworden, um dem Polizeifahrzeug Vorfahrt zu gewähren, und fährt jetzt rechts ran. „Huch“, sagst du, und schaut wie zur Kontrolle noch einmal zu ihm rüber, „wir waren doch gar nicht zu schnell“. Er sagt nichts, stellt nur das Radio leiser, aber nicht ganz aus.

Du warst noch nie in einer Polizeikontrolle, außer an Grenzübergängen. Du kennst die Situation allenfalls aus Filmen. Doch es gibt keinen Grund, nervös zu werden. Du fragst gar nicht erst, ob er die Fahrzeugpapiere dabei hat und seinen Führerschein. Ihr habt nicht viel getrunken. Natürlich seid ihr beide angeschnallt. Über diese Straße bist du schon Hunderte, Tausende Male gefahren. Ihr wart nicht zu schnell. „Das dauert sicher nicht lange.“ Sein Gesicht ist regungslos, dann neigt er seinen Kopf zu dir, zum Beifahrersitz, und lächelt dich schief an. Seine Wimpern werfen leichte Schatten unter seine Augen, die du gerne streicheln würdest. „Das war ein schöner Abend“, sagst du, während ihr wartet, unfreiwillig noch einmal innehältet zu zweit, als plötzlich jemand gegen die Scheibe an der Fahrerseite klopft. Mit einem Surren lässt er das Fenster herunterfahren. Ein Luftzug weht in eure behagliche, enge Insel. „Führerschein und Fahrzeugpapiere, bitte.“ *Noon burned gold into our hair.* Draußen steht ein Unterkörper im Scheinwerferlicht des Polizeiautos hinter euch, in straff sitzenden, dunklen Hosen, um die Taille einen behangenen Gürtel. Dein Blick gleitet weiter über seinen Arm, der aus dem offenen Fenster hängt, über seine Unterarme und seine Schultern bis hoch zu seinem rasierten, warmen Nacken. Schweigend reicht er der Stimme die Unterlagen durch das Fenster. Seine andere Hand hält das Steuer noch immer umklammert. Er fragt nicht nach, wieso ihr angehalten wurdet. Ihr seid die einzigen auf der Landstraße. Er dreht sich auch nicht wieder zu dir um, sondern blickt weiter aus dem Fenster in die Nacht. Draußen Schritte in der Dunkelheit. Die Stimme geht zurück zum Polizeifahrzeug und lässt euch zu zweit zurück. Du fragst nicht, was das Protokoll ist, ob er jetzt aussteigen und Fragen beantworten muss. Du willst das Schweigen nicht zerreißen, das sich so wohligh auf euch gelegt hat. Deine

Du steigst ein.
Leise, wie jemand,
der in einen Käfig kriecht

Augenlider flattern, schläfrig, eingehüllt in eurer beide Gerüche. Und während du von dem Gefühl seiner Haut unter deinen Lippen träumst, dem Kratzen seiner Bartstoppeln an deiner Nase, klopft es mit einem Mal auch auf deiner Seite. Erschrocken fährst du herum. „Aussteigen, bitte“, hörst du dumpf durch die Scheibe.

At night, we swim the laughin' sea. Du drehst dich irritiert zu ihm um. Er wirkt ratlos, aber mit einem Mal ist da auch eine Härte in seinem Gesicht, die dich überrascht. Neben ihm zeichnet sich, im Lichtkegel einer Taschenlampe, ein zweiter Polizist ab. „Ich hab nichts gemacht“, sagst du unverblümt. Und dann lachst du über dich selbst. Doch sein Gesicht ist jetzt ganz still. Keine Regung. Nur sein Blick, der dich trifft. Du hörst auf zu lächeln. Erneutes Klopfen, wieder: „Aussteigen, bitte.“ Das ist keine Bitte. Während du die Tür aufmachst, hörst du, wie der zweite Polizist mit ihm redet, irgendetwas über das Rücklicht sagt, und dann steigt auch er aus. Wohin ihr fahrt, fragt der Beamte hinter dir, und du hörst, wie er scharf antwortet. Die Kälte hüllt dich ein, saugt dich mit einem Mal aus der wohligen Ruhe des Autos in eine andere Realität. Jetzt hörst du das Rauschen der Baumwipfel, den leisen Wind, spürst die Kälte der Nacht und die Weite der Dunkelheit. „Folgen Sie mir“, sagt der Polizist, aber dann geht er nicht vor, sondern bleibt an deiner Seite, als ihr euch einige Meter vom Auto entfernt. Ihr lauft zum Polizeiauto, bleibt daneben am Straßenrand stehen. Du gehst davon aus, dass das zwar etwas ungemütlich, doch gewiss schnell wieder vorüber ist. Der Polizist dreht sich zu dir um und schaut dir direkt ins Gesicht. Er hat eine tiefe Falte quer über der Stirn und eine kleinere über der Nasenwurzel. Er ist höchstens ein, zwei Zentimeter größer als du. Ernst sieht er aus, aber freundlich. „Alles okay bei Ihnen?“ Es ist der mit der tiefen Stimme, der vorhin an der Fahrerseite stand. Du brauchst einen Moment, um zu verstehen, dass die Frage dir gilt. „Ja ... also ... ja, klar. Ich denke schon?“ „Kennen Sie diesen Mann?“, fragt der Beamte, und deutet auf das Auto. „Wir sind unterwegs nach Hause“, sagst du, und fragst dich, ob du erzählen musst, was ihr getan habt, woher ihr euch kennt, was ihr noch vorhabt, doch dann entscheidest du dich anders. Ich muss gar nichts erzählen, denkst du, trotzst du, und verschränkt die Arme vor deinem Bauch. Das geht ihn doch überhaupt nichts an, warum du hart bist. „Ja, klar kennen wir uns.“ Dir ist kalt. Der Beamte schließt kurz seine Augen, dann lehnt er sich leicht nach vorne, auf die Zehenspitzen. „Seien Sie vorsichtig.“

Ihr werdet von den Scheinwerfern eines Autos erfasst, das mit einem Rauschen vorbeizieht, kurz verlangsamt, ohne anzuhalten, bevor ihr wieder in die Dunkelheit getaucht werdet. Irgendwo zirpt eine Grille. „Vorsichtig?“, fragst du verwirrt. „Wie meinen Sie das? Warum musste ich aussteigen? Ich bin doch nur der Beifahrer. Ist etwas passiert?“ *When summer's gone.* „Nicht heute“, sagt der Beamte ruhig. Leise, aber bestimmt. Vielleicht

etwas mitleidig. „Ich muss Sie warnen. Es gab Anzeigen gegen ihn.“ Du runzelst die Stirn. „Anzeigen?“ „Wir wollen ja nichts unterstellen. Aber ich würde Sie gern ermahnen, auf sich aufzupassen. In dieser Konstellation, nachts, zu zweit unterwegs zu sein, das ...“ Und dann bricht er ab. Er sieht dich lange an, fast väterlich. Du spürst, wie sich dein Magen zusammenzieht. „Wovon reden Sie?“, kannst du noch empört hervorstoßen. „Wir wollten Ihnen das sagen, damit Sie Bescheid wissen. Damit Sie es einmal gehört haben.“ „Was erlauben Sie sich! ... Ich meine, dürfen Sie das überhaupt? Haben Sie ihn etwa verfolgt? Haben Sie uns verfolgt? Warum haben Sie uns überhaupt angehalten?“ Du schnappst nach Worten wie nach Luft. „Das sind doch Vorurteile.“ Sein Gesicht verschließt sich vor deiner heftigen Reaktion. Er nickt dir noch einmal zu. „Passen Sie auf sich auf“, sagt er nachdrücklich und schaut dich vielsagend an. Dann lässt er dich fallen, stößt dich hinein in die Realität, zurück in die Dunkelheit und in die Kälte. Als müsstest du jetzt wissen, was zu tun ist, dabei weißt du nicht einmal, ob du etwas tun sollst.

Dein Kopf fühlt sich schwer an, als wären deine Gedanken unter Wasser, langsamer geworden, du bist unfähig, eine Entscheidung zu treffen. Du willst noch etwas erwidern, eine Frage stellen, eine Verteidigung vielleicht, doch etwas in dir zieht sich zusammen. Deine Stimme ist irgendwo tief in deiner Brust verschwunden. Du watest zurück zum Auto, wo er sitzt und auf dich wartet. Er hat sich nicht bewegt, das Radio wieder lauter gestellt, das mitten in dieser seltsamen Stille viel zu schrill klingt. Du steigst ein. Leise, wie jemand, der in einen Käfig kriecht. Erst jetzt zieht der Geruch des Autos in deine Nase, nach Plastik, blauem Reiniger und etwas, das du nicht benennen kannst. Kalt, distanziert, fremd. „Von wegen, das Rücklicht sei kaputt. Es funktioniert einwandfrei ... Was wollten die denn von dir?“, fragt er. Seine Stimme ist ruhig, aber anders als vorher, denkst du. Wacher. Oder bildest du dir das nur ein? Seine Augen tasten über dein Gesicht. „Sie wollten ... er hat gesagt ...“ Du brichst ab. Er lacht leise. „Was für eine Frechheit.“ Du nickst nicht. Sagst nichts. Ob er weiß, was sie gesagt haben? Was sie ihn wohl gefragt haben? Was, wenn in ihm längst alles arbeitet, zischt, brodelte, kocht? Seine Augen sind dunkel, fordernd. Du wünschst dir, er würde dich nicht so mustern. Du würdest gern aussteigen, wenn es draußen nicht so kalt und so dunkel wäre. Und wenn das nicht so endgültig gewesen wäre. Du hättest gerne eine Pause, um nachzudenken. Draußen fährt das andere Auto los, zieht langsam an euch vorbei. Dann siehst du nur noch die roten Rücklichter, die immer kleiner werden.

Du versuchst, nicht zu blinzeln. Ihn wiederzuerkennen. Aber sein Gesicht ist anders. Du weißt nicht, ob es das Licht ist. Oder die Worte. Die Kälte, in der du so lange standest. Ob du dir das einbildest, weil du dich erst wieder in eure Wärme hineinfühlen musst, in euren gemeinsamen Geruch hineinlehnen wie er sich im Kino an deinen Nacken lehnte. Seine Knöchel zeichnen sich am Lenkrad ab. An seiner Schläfe pocht eine Ader. Seine Stimme wird lauter. Er spuckt seine Worte regelrecht aus. Die Muskeln in seinem Unterarm zucken. Das Auge am Rückspiegel schaut dich unerbittlich an. Vor euch tanzen Nachtfalter im Scheinwerferlicht auf der leeren Landstraße, die Bäume gespenstisch weiße Schemen. Dann drückt er das Gaspedal durch. Der Motor heult auf wie ein aufgeschrecktes Tier. Das Auto schießt nach vorn. Und du? *Where will we be.* Du hältst die Luft an, als wäre es dein letzter Atemzug. ●

D’Land veröffentlicht diverse Stimmen der luxemburgischen Literaturszene. Dieses Mal, im Einklang mit dem Abgang des Sommers, hat sich Claire Schmartz mit dem Prompt *Morning found us calmly unaware / Noon burned gold into our hair / At night, we swam the laughin’ sea/ When summer’s gone/ Where will we be* aus dem Song *Summer’s almost gone* von The Doors beschäftigt.

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : 10 européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Date limite de remise des plis : 14.10.2025 10.00 heures

Intitulé :
Lot 5 – Travaux de gros-œuvre lycée et ateliers à exécuter dans l'intérêt du Neie Bouneweger Lycée Luxembourg.

Description :
– Gros œuvre bâtiments :
– 3 800 to d'aciers ;
– 28 000 m³ de béton ;
– 72 000 m² de coffrage ;
– 80 to de charpente métallique.
– Terrassements / remblais :
– 11 000 m³ terrassement ;
– 11 000 m³ de remblais.
– Techniques spéciales :
– 2 500 ml de feuellard acier/inox 30x3,5 mm ;
– 2 000 ml de câble ;
– 5 000 ml de tubes vides ;
– 740 ml de conduite d'évacuation PP.

La durée des travaux est de 240 jours ouvrables, à débiter en début 2026.
Les travaux sont adjugés à prix unitaires.

Critères de sélection :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumission.

Conditions d’obtention du dossier :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).

Réception des plis :
Les offres sont obligatoirement et exclusivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l’heure fixées pour l'ouverture.

N°. avis complet sur *pmp.lu* : 2502136

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : 10 européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Date limite de remise des plis : 15.10.2025 10.00 heures

Intitulé :
Lot 4 – Travaux de gros-œuvre clos et couvert hall de sport et ateliers à exécuter dans l'intérêt du Neie Bouneweger Lycée Luxembourg.

Description :
– Gros œuvre bâtiments :
– 340 to d'aciers ;

– 2 600 m³ de béton ;
– 7 000 m² de coffrage.
– Terrassements / Remblais :
– 2 600 m³ terrassement ;
– 1 000 m³ de remblais ;
– Charpentes métalliques :
– 48 to d'aciers.
– Charpentes bois :
– 900 m³ de lamellé collé ;
– 14 500 m² de bois à caissons multiples ;
– 4 100 m² de cloisons en bois non-portantes ;
– 4 500 m² d’habillage de façades en bois ;
– 7 150 m² de complexes de toitures végétalisées ;
– 1 050 m² de murs-rideaux en bois-alu ;
– 1 125 ml de feuellard acier 30x3,5 mm ;
– 1 325 ml de feuellard inox 30x3,5 mm ;
– 1 500 ml de câble.
– 4 550 ml de tubes vides ;
– 740 ml de conduite d'évacuation PP.

La durée des travaux est de 410 jours ouvrables, à débiter en début 2026.
Les travaux sont adjugés à prix unitaires.

Critères de sélection :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumission.

Conditions d’obtention du dossier :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).

Réception des plis :
Les offres sont obligatoirement et exclusivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l’heure fixées pour l'ouverture.

N°. avis complet sur *pmp.lu* : 2502139

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des Ponts et Chaussées
Division des travaux neufs

Avis de marché

Procédure : 10 européenne ouverte
Type de marché : Services

Date limite de remise des plis : 07.10.2025 à 11.00 heures

Lieu :
Les offres sont obligatoirement à remettre via le portail des marchés publics avant les dates heures fixées pour l'ouverture. Il n’y aura pas de séance d'ouverture publique de la procédure ouverte.

Direction des travaux relative à : Croix de Gasperich

Optimisation des bretelles A3 (Metz, Luxembourg-Ville) – vers A1 (Trèves)

Description :
– Mission de direction des travaux, c’est-à-dire mise

à disposition de personnel technique qualifié pour le contrôle et la surveillance de chantiers de génie civil (voirie et ouvrage d’art) ;
– Mise à disposition et gestion d’une plateforme de partage des données ainsi qu’un suivi par drone du chantier.

Quantitatif :
– Directeur des travaux : 2 560 heures ;
– Métreur : 2 260 heures ;
– Géomètre : 2 200 heures.

Durée approximative de la mission : 32 mois
Début prévisible de la mission : début 2026

Conditions d’obtention du dossier :
Les documents de soumission sont à télécharger à partir du Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).

Réception des plis :
La remise électronique des offres est obligatoire. Les offres sont à remettre via le Portail des marchés publics conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les dates et heures fixées pour l'ouverture.

N°. avis complet sur *pmp.lu* : 2502176

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des Ponts et Chaussées
Division des Ouvrages d’Art

Avis de marché

Procédure : 01 ouverte
Type de marché : Travaux

Date limite de remise des plis : 05.11.2025 10.00 heures

Lieu :
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des ponts et chaussées
Division des ouvrages d’art
41-43, bd G-D Charlotte
L-1331 Luxembourg

Intitulé :
OA 115 – Assainissement des infrastructures.

Description :
– OA 115 – Assainissement des infrastructures.

Critères de sélection :
Critères de sélection (extrait non exhaustif) pour être considérés lors de l'examen des offres les soumissionnaires devront :
– Nombre minimal de 2 références pour des projets analogues et de même nature durant les huit dernières années ;
– Une référence comprenant des installations de protection cathodique avec un montant minimal de travaux de 250 000 euros HTVA ;
– Une référence d'un

reconditionnement de la couverture de béton par coulage de béton (surface minimale de 200 m²) avec un montant minimal de travaux de 300 000 euros HTVA.

Conditions d’attribution:
L'attribution du marché se fera sur l'offre économiquement la plus avantageuse sur base du meilleur rapport qualité/prix, qui est évalué sur base de critères d'attribution comprenant les aspects qualitatifs, environnementaux et sociaux.
L'offre économiquement la plus avantageuse sera déterminée par l'application des différents critères et leurs pondérations respectives, tels que repris ci-après :
– Critère n°1 : prix de l’offre : 50% ;
– Critère n°2 : Méthodologie technique et phasage des travaux : 40% ;
– Critère n°3 : Présentation et qualité de l’offre : 10%.

Conditions d’obtention du dossier :
Les intéressés peuvent retirer les documents de soumission gratuitement sur le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*)

Réception des plis :
LIVRE I : Les offres portant l’inscription « Soumission pour… » sont à remettre à l’adresse prévue pour l’ouverture de la soumission conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les dates et heures fixées pour l'ouverture. Les offres peuvent également être remises de manière électronique par le biais du portail « PMP ». La remise des offres électroniques par le biais du portail « PMP » est accepté.

Autres informations :
La remise d’un DUME est acceptée.

Principales caractéristiques du marché :
– Travaux d’assainissement des bétons ;
– Mise en place d’un système de protection cathodique ;
– Protection des piles en zone de marnage.
Début prévisible des travaux : printemps 2026.
Délai exécution du chantier : 160 jours.

N°. avis complet sur *pmp.lu* : 2502190

La ministre de la Mobilité et des Travaux publics, Yuriko Backes

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des Ponts et Chaussées
Division des travaux neufs

Avis de marché

Procédure : 10 européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Date limite de remise des plis :

08.10.2025 à 10.00 heures

Lieu :
Les offres sont obligatoirement à remettre via le Portail des marchés publics avant les dates et heures fixées pour l'ouverture. Il n’y aura pas de séance d'ouverture publique de la procédure ouverte.

Croix de Gasperich – Optimisation des bretelles A3 (Metz, Luxembourg-Ville) – vers A1 (Trèves)

Description :
Les travaux consistent notamment dans la réalisation de :
– Élargissement et séparation des bretelles A3-A1 avec création d’une section à deux voies ;
– Démolition et reconstruction de l’ouvrage existant OA1173 franchissant la ligne ferroviaire Luxembourg–Bettembourg par phases ;
– Réalisation de fondations profondes par pieux forés et murs de soutènement ;
– Déviation ou protection des réseaux existants et pose de nouveaux réseaux ;
– Construction d’un nouveau bassin de rétention de 498 m³ (zone Ouest) et équipement du bassin existant de Howald d’une paroi siphoïde (zone Est) ;
– Aménagement d’un chemin mixte reliant la PC103 ;
– Dépose et pose de portiques de signalisation ;
– Phasage des travaux permettant le maintien du trafic routier et ferroviaire pendant la durée du chantier.

Délai d'exécution des travaux : 440 jours ouvrables
Début prévisible des travaux : début de l'année 2026

Conditions d’obtention du dossier :
Les documents de soumission sont à télécharger à partir du Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).

Réception des plis :
La remise électronique des offres est obligatoire. Les offres sont à remettre via le Portail des marchés publics conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les dates et heures fixées pour l'ouverture.

N°. avis complet sur *pmp.lu* : 2502109

d’LëtzebuengerLand

Fondé en 1954 par Carlo Hemmer, édité par Leo Kinsch de 1958 à 1983. Hebdomadaire politique, économique et culturel indépendant paraissant le vendredi. Publié par les Éditions d’Letzeburger Land s.à r.L., R.C.B 19029,N° TVA LU 12 12 40 22. La reproduction des articles et illustrations est interdite sans l’accord écrit de l’éditeur. **Gérant** Antoine Hron (485757-1; ahron@land.lu), **Rédacteur en chef** Peter Feist (485757-24; pfeist@land.lu), **Rédaction** France Clarinval (485757-26; fclarinval@land.lu), **Stéphanie Majerus** (48575735; smajerus@land.lu), **Erwan Nonet** (48 57 57 28; enonet@land.lu), **Sarah Pepin** (48575736; spepin@land.lu), **Pierre Sorlut** (485757-20; psorlut@land.lu), **Bernard Thomas** (485757-30; bthomas@land.lu), **Mise-en-page** Pierre Greiveldinger (485757-34; pgreiveldinger@land.lu), **Photos** Sven Becker (485757-36; sbecker@land.lu), **Administration et publicité** Yi Ren (485757-32; yren@land.lu) **Édition et rédaction** 59, rue Glesener L-1631 Luxembourg **Courrier** Boîte postale 2083, L-1020 Luxembourg **Téléphone** 485757-1 **Fax** 49 63 09 E-mail land@land.lu Internet www.land.lu **Twitter** @Letzland **Facebook** d’Lëtzebuenger Land **Instagram** letzebuenger_land **Impression** Editpress S.A. **Prix par numéro** 6,50€ **Abonnement annuel** 220,00€ **Abonnement étudiant/e** 95,00 € **Compte en banque** CCPLULL : IBAN LU59 1111 0000 5656 0000

FESTIVAL DE SALZBOURG 2025

L'aède Aimard, la diva Grigorian

IIII Lucien Kayser

Salzburg offre des programmes de belle envergure, de Bach à Boulez pour lui, de Carmen à Lady Gaga pour elle

Pierre-Laurent Aimard n'est certes pas un poète épique, il a quand même tout d'un récitant dans sa manière de faire défiler au piano le texte d'une composition. Il fait chanter son instrument à sa place, et à le regarder, à saisir ses expressions, il semble accompagner d'une voix intérieure, inaudible, visible seulement, les plus délicats ou les plus vifs et violents moments musicaux. Et puis, c'est quasi une banalité de ramener les accentuations d'un instrument aux intonations de la voix humaine. Ainsi, Korngold pour son concert pour violon et orchestre op 35 en ré majeur, volait un Caruso plutôt qu'un Paganini pour interprète.

À Salzburg, on eut Renaud Capuçon avec le Gustav Mahler Jugendorchester sous la direction de Manfred Honeck, le violoniste français, virtuose, égrenant de son archet les épisodes mélodieux, lyriques, de l'œuvre. On passa à tout autre chose dans la deuxième partie du concert, à Tchaïkovsky et à la vigueur de sa *Cinquième*. Et au jeu, à l'engagement enthousiastes des jeunes musiciens, avec des irrutions, de véritables déboulés hors de la couche sonore de fond, car tel avait dû être l'accent du travail du chef, insistant avec les cordes, accentuant les volumes et les intensités.

Troisième et dernier moment du séjour sur les bords de la Salzach : la soirée *A Diva is Born*, d'Asmik Grigorian, Salzburg, avec d'autres lieux dont Bayreuth, Vienne ou Paris, dans tels opéras, lui ont donné ce statut, son spectacle en a été une célébration, en même temps, avec juste ce qu'il fallait d'ironie, un cheminement, culminant, il ne pouvait en être autrement, avec la *preghiera* de la *Norma*, « Casta Diva ».

Retour aux premiers pas, à Pierre-Laurent Aimard et à une soirée qui s'apparentait à un marathon pianistique, en deux parties, la première dans le cadre du centième anniversaire de Pierre Boulez, dédiée en plus par l'interprète à Alfred Brendel, la seconde au deuxième cycle du *Wohltemperiertes Klavier* de Bach. Boulez, des *Notations*, de 1945, aux *Incises*, dans la version de 2001, entouré de

Pierre-Laurent Aimard au piano et Asmik Grigorian en diva pop



Pierre-Laurent Aimard fait vivre la musique, la fait se découvrir, se révéler. Cela fait partie de son côté pédagogique

Debussy, Ravel et Messiaen, ce fut un large, un fort panorama du piano français du vingtième siècle, et dans les choix et sous les doigts de Pierre-Laurent Aimard, un passage en revue des parentés, des affinités, elles furent rendues évidentes, de même les nouvelles accentuations, les oppositions, voire les radicalisations. Autre chose se révéla tout de suite : pareille interprétation offre la chance d'une écoute inédite, disons ou le classique et le moderne ou contemporain se rejoignent, ce n'est pas d'uniformisation qu'il s'agit, mais d'une égale excellence.

Quatre *Études* de Debussy, quand elles viennent après les *Notations* de Boulez, l'oreille les saisit autrement, de façon plus radicale, et les *Incises*, ce fut comme si elles conduisaient tout naturellement aux explosions des *Études de rythme* de Messiaen. Il y a toujours dans le jeu de Pierre-Laurent Aimard une saisie directe, et telle quelle transmise à l'auditeur. Cela fait partie de son côté pédagogique, il fait vivre la musique, la fait se découvrir, se révéler, et on ne peut en pensant à cela que rendre attentif dès aujourd'hui à la soirée que le pianiste donnera à la Philharmonie au Kirchberg, dans un même esprit, mettant alors Kurtag et Bach en dialogue. Bach dont il poussa à la limite les fugues et les préludes, la musique en sortit sublimée, l'interprète lessivé, l'auditoire transporté.

Pierre-Laurent Aimard est depuis toujours un hôte bienvenu à la Philharmonie de Luxembourg. Asmik Grigorian, elle, y a ravi le public plus récemment à coups de romances de Tchaïkovsky et de Rachmaninov. L'autre soir, au Festspielhaus, la salle était gagnée d'avance, la Grigorian apparaissant à l'arrière, à gauche, à droite, on ne dé-

tectait les endroits que par sa voix, ses vocalises, avant qu'elle n'avancât pour prendre possession de la scène, à côté du piano où Hyung-ki Joo avait gentiment ouvert la prestation, il allait faire le Monsieur Loyal tout au long. Elle, passa de chants populaires arménien et lituanien, de vocalises de Reynaldo Hahn et de Ravel ou Bernstein, à des airs d'opéras, à Verdi, Puccini ou Bizet. Mais l'inédit allait venir après, la diva en costume de cuir, en chanteuse pop (et confirmant sur ce terrain de même le titre de la soirée), reprenant telles pièces de Lady Gaga. Avant la *preghiera* de la *Norma*.

Asmik Grigorian, décidément, sait tout chanter, à l'aise partout (ah, le souvenir revint de Peter Hofmann, Siegmund, Tristan, rocker dans son passage jadis à Luxembourg, à Pétange plus précisément), et d'un coup une idée surgit, que la Lituanie devrait la prendre pour la représenter au prochain concours de l'Eurovision. Un triomphe assuré. Avec du pop, elle a subjugué le public du Festspielhaus, tout lui réussira, comment lui résister. Mais attention, les Autrichiens ne vont pas tarder à lui offrir la double nationalité, ils l'avaient vite fait avec la Netrebko. ●

AVIS

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : 10 européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Date limite de remise des plis :
06.10.2025 10.00 heures

Intitulé :
Travaux de construction d'un hangar – lot 4 à exécuter dans l'intérêt de l'Administration de la nature et des forêts à Dudelange.

Description :
– Terrassement, gros œuvre sanitaire, gros œuvre électricité,

travaux béton ;
– Constructions en acier et bois, toiture, façades ;
– Dimensions 'arrondies' du hangar L 40m x l 23m x h 10m ;
– Marché en entreprise générale.
La durée des travaux est de 85 jours ouvrables, à débiter pour mai 2026.

Critères de sélection :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumission.

Conditions d'obtention du dossier :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Réception des plis :

Les offres sont obligatoirement et exclusivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

N°. avis complet sur pmp.lu :
2502148

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : 10 européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Date limite de remise des plis :
08.10.2025 10.00 heures

Intitulé :
Travaux d'installation photovoltaïque à exécuter dans l'intérêt de l'assainissement énergétique et mise en conformité du Lycée des Arts et Métiers à Luxembourg.

Description :
– Une installation photovoltaïque doit être installée sur la toiture du bâtiment des ateliers du Lycée des Arts et Métiers, cela sur une surface d'environ 1 434 m². Il est prévu d'installer 770 modules. Le bâtiment restera en service pendant les travaux.

La durée des travaux est de 43 jours ouvrables, à débiter le 1^{er} semestre 2026.
Les travaux sont adjugés à prix unitaires.

Critères de sélection :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumission.

Conditions d'obtention du dossier :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Réception des plis :
Les offres sont obligatoirement et exclusivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

N°. avis complet sur pmp.lu :
2502083

When september starts

IIII Cyril B



En septembre, on a plus de place sur la plage

L'école publique luxembourgeoise n'est pas seulement le terreau dans lequel peut croître le vivre-ensemble résultant du brassage de populations à un âge où les préjugés sont dépassés par l'envie de jouer au ballon ensemble, l'endroit où les enfants apprennent les trois langues du pays et côtoient leurs semblables, habitant le quartier ou le village, Luxembourgeois ou non, enfants d'immigrés ou immigrés eux-mêmes, encadrés par des enseignants qui bénéficient de classes de taille raisonnable et d'un salaire à la hauteur de leur responsabilité et de l'importance de leur rôle. Elle présente également un avantage de taille : Sa rentrée n'est jamais avant le 15 septembre.

Ce début septembre, alors que le reste de l'Europe a repris le chemin du travail, est un des charmes de notre pays. Cela permet aux habitants du Limpertsberg de fuir leur quartier alors qu'il est livré aux effluves de friture et de poisson frit, ainsi qu'aux automobilistes avides de places de parking à toute heure du jour et de la nuit, Schueberfouer oblige. Cela permet aux frontaliers d'avoir encore quelques jours de relatif répit sur la route. Cela permet surtout de profiter des derniers jours de l'été, qui ne se termine pas le 31 août comme on a tendance à se le représenter, mais le 20 septembre comme on le sait pourtant tous.

Partir en vacances à contretemps présente de nombreux avantages : il fait un peu moins chaud si vous allez dans le sud, il y a un peu moins de monde si vous allez dans un endroit touristique, et c'est un peu moins cher quel que soit l'endroit où vous allez. Les journées sont moins longues, ce qui avance d'autant l'heure de l'apéritif. Le soleil sera moins haut dans le ciel, ce qui vous épargnera un peu de crème solaire voire des brûlures au second degré si vous l'avez oubliée. On trouve de la place à la terrasse des cafés, sans avoir besoin de réserver trois jours à l'avance. Il est possible d'étaler sa serviette sur la plage sans avoir l'impression d'envahir l'espace vital de voisins qui ont décidé d'occuper trente mètres carrés à deux. Il n'y aura qu'une heure de queue avant d'entrer au Louvre, au lieu de trois ou quatre.

Dans chaque lieu, sauf peut-être Europa-Park, Disneyland ou Venise, les habitants, revenus, seront aussi nombreux que les visiteurs. Les épisodes de canicule et les incendies sont révolus. Vous n'allez pas culpabiliser de ne pas écrire de cartes postales, puisque personne ne vous en a envoyé en juillet et en août. Vos connaissances déjà parties vous ont préparés psychologiquement à la punition collective infligée par Luxair, qui a décidé de faire partir tous ses avions entre 6h et 6h10 du matin.

Ne partir qu'en septembre semble une meilleure idée qu'elle ne l'était en juillet ou en août, lorsque tout le monde partait à tour de rôle, que les restaurants du quartier étaient tous fermés, et que la radio ne diffusait plus que des musiques latinos alors que vous deviez toujours aller travailler. Vous vous êtes retrouvés à devoir faire YMCA devant votre ordinateur pour que la lumière du bureau ne s'éteigne pas. Vous avez erré dans des couloirs vides à la recherche d'un compagnon de pause-café. Même sur le chemin du travail, vous croisieiez des groupes de touristes en visite au Grand-Duché, depuis les Néerlandais venus en camping-car comme chaque année, jusqu'aux groupes venus d'Asie pour qui c'était la troisième étape de leur tour d'Europe en une semaine et qui vous ont pris en photo sur votre vélo, tellement vous êtes pittoresque. Maintenant c'est votre tour de poster des photos de la condensation sur votre verre de mojito avec la mer en arrière-plan.

Des inconvénients ? Peut-être faudra-t-il affronter un petit orage sur un sentier escarpé du GR 20 en Corse avec du vent à faire s'envoler les sangliers. Peut-être vos enfants seront-ils un peu moins enthousiastes quand ils découvriront que le club « jeunes » est désormais occupé par des bébés de moins de trois ans, et aucun adolescent de leur âge. Peut-être aurez-vous l'impression d'effectuer un voyage dans le futur lorsque, dans la salle du restaurant, l'âge moyen des convives vous donnera un avant-goût de l'ambiance à la cantine de la fondation Pescatore. L'eau de la piscine sera sans doute un peu plus fraîche. Mais quand vous rentrerez, vous pourrez déjà penser aux vacances de Noël. ●

land

05.09.2025

L'ENDROIT

Casa Baffone

Avec le déménagement de la pâtisserie Hoffmann, un peu plus haut sur l'avenue de la Liberté, le numéro 58 était resté vide. La Casa Baffone s'y est installée cet été, d'abord pour de la vente à emporter. Désormais, on peut aussi manger à une des tables de ce vaste espace à la décoration



simple. Aux manettes, un duo d'entrepreneurs qui n'en sont pas à leur coup d'essai. Giuseppe Conte et Adriano Ciccone avaient repris le Boos Beach Club à Bridel au printemps 2022. L'expérience a tourné court et l'endroit, plus festif que gastronomique, a fermé en octobre 2024. (Aujourd'hui Clovis Degrave et Aline Bourscheid y ont installé la Maison B avec succès.) Giuseppe Conte, qui a fait les beaux jours du populaire restaurant Beim Abruzzebier à Grosbous, assure la partie cuisine. Adriano Ciccone, ancien de la data et de la finance, accueille les clients, avec gouaille et bonhomie. Il détaille fièrement les préparations, toutes faites

maison. La spécialité de la casa se nomme *crosta al taglio*, une part entre pizza, pinsa et foccacia garnie de bons produits italiens (photo : fc). La pâte, composée de trois farines, a été mise au point après de nombreux tests pour apporter à la fois du croustillant (à l'extérieur) et du moelleux (à l'intérieur). Des plats de pâtes et des recettes traditionnelles comme les polpette ou les saucisses sont proposées chaque jour. C'est frais, ça du goût, on en redemande. FC

DIE FRAGE

Rinderrassen

Luc Emering (DP) stellt regelmäßig parlamentarische Anfragen zoologischer Natur. Mitunterzeichnet sind diese zumeist von dem König der Kammer-Anfragen: dem DP-Nordabgeordneten André Bauler. Im vergangenen Jahr betrafen sie unter anderem japanische Käfer, asiatische Hornissen, Bettwanzen, Tapinoma-magnum-Ameisen, Waschbären, Füchse und andere Wildtiere. In diesem Jahr sorgte sich Emering über den Anteil invasiver Flusskrebse in Luxemburgs

Gewässern, die Ausbreitung der Glasflügelzikade in Deutschland und deren mögliche Auswirkungen auf die hiesige Landwirtschaft sowie über die Rückkehr des Wolfes. Vergangene Woche schließlich beantwortete Landwirtschaftsministerin Martine Hansen (CSV) einen ganzen Fragenstall zu Rindern. Emering, Landwirt aus Sprinkingen (Foto: sb), wollte wissen: Wéi eng Rassen u Ranner ginn et an eiser Landwirtschaft, a wéi ginn si agesat? Wéi grouss ass de respektive Contingent u Ranner pro Rass? Wéi vill Züchter ginn et hei zu Lëtzebuerg am Beräich vun eiser Véiwirtschaft? – und so weiter. Wenig überraschend teilte Ministerin Hansen mit,



dass im Jahr 2024 der Großteil der Fleischrinder in Luxemburg der Rasse Limousin angehört – mit einem Anteil von 61,3 Prozent. Beim Milchvieh dominieren die Rassen Holstein Schwarzbunt und Rotbunt, die zusammen 86 Prozent ausmachen. BT/SM

PRINTED IN LUXEMBOURG